

*que  
sais-je?*

# LES MIGRATIONS

**HERVÉ DOMENACH  
ET MICHEL PICOUET**



**PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

QUE SAIS-JE ?

# *Les migrations*

HERVÉ DOMENACH

MICHEL PICOUET

Chercheurs ORSTOM  
Laboratoire Population Environnement



ISBN 2 13 047016 5

Dépôt légal — 1<sup>re</sup> édition : 1995, juillet

© Presses Universitaires de France, 1995  
108, boulevard Saint-Germain, 75006 Paris

0123456789

## INTRODUCTION

Les premières migrations humaines, selon les paléo-anthropologues, résulteraient de la fracture de la vallée du Rift, survenue il y a quelques dix millions d'années. La raréfaction de la végétation aurait obligé les primates supérieurs à partir vers l'ouest de la fracture, tandis que restaient à l'est les Australopithèques... Par la suite, l'*Homo Habilis*, apparu il y a quelques deux millions d'années, puis l'*Homo Erectus*, s'en furent à la conquête du monde et implantèrent les premières installations durables en raison de leur nombre et de leurs besoins croissants. Si l'on admet que le nomadisme et la vie pastorale furent ainsi les premiers modes d'existence humains, ce fut en fait la sédentarisation qui constitua la rupture du processus migratoire et non l'inverse! La surpopulation (relative) fut donc d'abord cause de sédentarisation et ce n'est que très récemment qu'elle devint cause de migration.

L'ère moderne vint redéfinir cette expression collective de la colonisation humaine à travers l'histoire, fondée sur une conception « grégaire » de la décision de migrer. A travers la déclaration des Droits de l'homme (1789), la Révolution française institua la liberté de circulation comme une liberté fondamentale du citoyen; elle s'inscrivait dans un contexte où le choix de la résidence était encore dépendant du droit régalien, assujetti au bon vouloir des possédants (nobles, clergé, Etat), et dont seul le contre-pouvoir urbain naissant avait pu dans une certaine mesure s'affranchir. Le droit à la circulation et à la mobilité fut

alors reconnu comme un choix individuel, ouvrant sur de nouvelles perceptions de l'espace. Le concept de mobilité, au sens premier de la liberté de circuler dans des espaces identifiés, prit ainsi le pas sur celui, collectif, de la migration de peuplement.

Les faits migratoires ne peuvent s'appréhender sans référence à cette faculté de l'homme de se mouvoir dans des espaces multiformes et sans cesse plus élargis. Des déplacements quotidiens aux séjours de longue durée, des installations momentanées ou réversibles à celles plus permanentes... la frontière entre les migrations temporaires et les migrations définitives est devenue très incertaine. En ce sens, si la distinction entre migration interne et internationale conserve une signification politique pour les Etats, elle n'a plus qu'un intérêt mineur au regard du phénomène de la mobilité moderne, dont l'accroissement exponentiel marque notre époque (entre les recensements de 1982 et 1990, un Français sur deux a changé de logement et plus de cinq millions de personnes ont changé de région). Interne ou internationale, la migration répond aux mêmes ressorts socioculturels et économiques, même si les répercussions politiques ne sont évidemment pas les mêmes.

Selon les estimations des organismes internationaux, 2,4% de la population mondiale — qui passera de 6 milliards actuellement à 9 milliards minimum en l'an 2025 — vit en dehors du pays natal; la plupart sont partis à la recherche de meilleures conditions de vie dans les pays industrialisés ou engagés dans ce processus. L'aggravation des déséquilibres économiques Nord-Sud, la progression des moyens de communication et d'information, etc. ont toutes les chances d'accentuer le développement rapide de ces flux migratoires. Aux Etats-Unis, sur les 7 millions d'immigrants environ, *légalement* enregistrés pendant la décen-

nie 1980, 90% proviennent de pays en développement (Coréens, Philippins, Vietnamiens, Cubains, Mexicains...); cette proportion est de 70% au Canada et de 50% en Australie. L'Europe a accueilli 12 millions d'immigrants environ pendant cette même décennie, en provenance du Maghreb, d'Afrique noire, de Turquie... Singapour et le Japon reçoivent plus ou moins légalement de nombreux Indiens, Sri-Lankais, Bangladeshi, Indonésiens, Chinois... Dans les pays pétroliers du Golfe, la proportion de travailleurs immigrés peut atteindre jusqu'aux deux tiers de la population active, etc.

Ainsi le fait migratoire reflète les mutations de nos sociétés et des tensions qu'elles subissent. Il est l'image même de notre évolution et exprime le désenclavement physique et culturel à l'échelle planétaire, stigmatisant le risque que constitue la redoutable croissance du nombre des hommes et de leur inégale répartition spatiale.

Comprendre les migrations et saisir leur impact sur notre devenir, suppose de :

- définir les concepts utilisés pour l'analyser (chap. I), et les moyens de l'observation (chap. II), source de nombreux essais épistémologiques et théoriques;
- prendre en considération les conséquences démographiques des processus migratoires (chap. III), pour appréhender les implications économiques sur les marchés du travail (chap. IV), et les mutations sociales (chap. V);
- confronter les facteurs permettant de s'interroger sur l'impact des mesures politico-institutionnelles (chap. VI) et les limites environnementales de l'action humaine (chap. VII).



## Chapitre I

### **LES PROCESSUS MIGRATOIRES : CONCEPTS ET MESURE**

A la différence des autres phénomènes démographiques (mortalité et fécondité), la migration est un processus qui se déroule à la fois dans le temps et dans l'espace. C'est un événement renouvelable, parfois réversible. Il est de nature subjective, lié à la perception propre à chaque individu de son évolution dans l'espace.

Par ailleurs, longtemps considéré sous son seul aspect légal de changement définitif de résidence, on s'accorde aujourd'hui à reconnaître au phénomène de la migration, sa très grande diversité. Dans ce domaine, la science a fait, au cours des dernières décennies, un grand pas : les définitions se sont affinées, les concepts migratoires et les méthodes de mesure ont de plus en plus intégré la diversité des formes de la mobilité.

#### **I. — Migrations et déplacements**

**1. Délimitation du concept de migration.** — L'homme évolue dans un espace dont les limites sont définies par l'accessibilité (monde connu, moyens de transport disponibles) et par l'idée qu'il s'en fait. Les formes d'utilisation de cet espace, qui peut être bien plus restreint que l'espace théorique disponible, sont très diverses : quotidiennes lorsqu'il s'agit des navettes profession-



nelles ou liées aux activités familiales (l'école, le ravitaillement, les loisirs, etc.), hebdomadaires (fin de semaine dans une résidence secondaire), saisonnières (vacances ou travail lié aux saisons), temporaires (déplacements professionnels), ou séquentielles sur une ou plusieurs années, voire plusieurs décennies.

La plupart de ces déplacements n'implique pas de changements dans les limites de l'espace utilisé; en revanche, certains s'accompagnent d'une transformation de l'espace vécu, soit par une extension des lieux utilisés, soit par un changement du lieu habituel de vie.

Une distinction préalable peut être introduite selon que les déplacements modifient la distribution spatiale de la population sur un territoire donné de façon durable ou non : on distinguera alors les déplacements temporaires des déplacements définitifs. Cette distinction est commode pour autant que l'on puisse définir sans ambiguïté le point de départ de la trajectoire migratoire. Selon la définition classique, est considérée comme migration « un mouvement de personnes traversant une certaine limite afin d'établir ailleurs une nouvelle résidence » (Population Reference Bureau, 1980); ne sont donc pris en compte que les déplacements considérés comme définitifs.

Or, outre la difficulté de dissocier aujourd'hui ce qui est réellement temporaire de ce qui est définitif, en raison même de la multiplicité des trajectoires et de leur durée, se pose le problème de la définition de la résidence.

**2. La résidence : un concept évolutif.** — Questionnés au sujet de leur résidence, la plupart des individus répondent : « j'habite ici », définissant par là un espace restreint : village, quartier, logement... ou bien encore « je vis ici », se référant alors à un espace plus large : ville, région, pays... La réponse dépend de la notion d'usage des lieux qu'ils ont coutume de fréquenter.

Jusqu'à une époque récente, cette pratique se référait quasi exclusivement à la notion de *résidence-gîte* : lieu ou l'individu a coutume d'habiter. L'étude de la migration avec toutes ses implications territoriales, statistiques, légales, foncières, socio-économiques, etc., se fondait donc sur le critère de la résidence unique. La migration était considérée comme un transfert de résidence d'un lieu d'origine ou lieu de départ, à un lieu de destination ou lieu d'arrivée. Ainsi, n'était pris en compte qu'une facette de la mobilité humaine, certes dominante à travers l'histoire, mais aujourd'hui dépassée par les formes contemporaines de mobilité aussi bien dans le temps que dans l'espace.

En effet, la plus grande mobilité des individus et des familles a considérablement diminué l'importance du critère de la résidence unique : les résidences principales, secondaires ou multiples, la mobilité professionnelle et les résidences occasionnelles, etc., constituent un fait de société moderne. Comment intégrer dans une définition unique, à la fois cette diversité de situations et les perceptions multiples que les individus ont de leur résidence ? Comment cerner la notion même d'espace, sur laquelle s'appuie celle du changement de lieu, et son évolution différentielle suivant les pays ou les époques ?

Des analyses récentes se sont attachées à rapprocher les résidences successives et multiples des individus à leur histoire familiale et professionnelle. Apparut ainsi la notion d'*espace de vie*<sup>1</sup>, qui délimite la portion de l'espace dans laquelle un individu réalise toutes ses activités ; elle peut avoir un sens large si toutes les connexions de l'individu sont prises en compte, ou restreint si l'on retient seulement le lieu d'habitation de la famille et le

1. Cette expression fut employée la première fois en 1974 par Daniel Courgeau. D'autres auteurs ont par la suite utilisé les termes de « cycle de vie », d'« aire de vie », ou de « densité de résidence », etc., qui reposent sur le même concept.

lieu de travail. On considère alors deux types de déplacements : ceux qui s'effectuent à l'intérieur de l'espace de vie sans le modifier : déplacements quotidiens ou temporaires dans les différents lieux constituant cet espace, et ceux qui modifient l'espace habituel, soit par ajout ou réduction du nombre des lieux utilisés, soit par un changement radical d'aire de vie.

Ce concept, bien que non utilisable directement dans la mesure de la migration, donne un cadre à de nouvelles classifications et permet d'opérer une « hiérarchisation » des multiples formes de la mobilité suivant des critères très divers, tels que : la durée, la fréquence et la périodicité d'utilisation de chaque lieu, le mieux-être, le revenu, l'activité, la formation, le mode de déplacement, la distance, les incidences à court et long terme, etc.

**3. Modalités de la migration.** — Tout déplacement s'effectue d'un point vers un autre suivant des modalités spécifiques intimement liées au motif de la migration et à sa durée. Le déplacement peut être le fait d'un individu, d'un ménage, d'un groupe ou d'une communauté tout entière ; il peut être décidé par l'individu pour des raisons qui lui sont personnelles, provoqué ou forcé en raison d'événements dramatiques (guerres, famine, expulsion, etc.), ou passif (enfants qui suivent leurs parents en migration par exemple). On introduit ainsi une typologie simple des modalités de déplacements (tableau 1).

La cause du départ détermine le plus souvent la modalité du déplacement : l'exode rural a été ainsi le fait de familles entières tandis que les migrations de travail ou de formation concernent plus souvent des individus seuls. En fait, les déplacements qui visent à l'intégration de l'individu dans la société d'accueil (migration d'émancipation, recherche d'un emploi, éducation, recherche d'un conjoint, etc.), tendent généralement à être individuels et volontaires, même s'ils concernent

Tableau 1. — Typologie des modalités de déplacements

<i>Individus</i>	<i>Ménages</i>	
	<i>Ménages migrants</i>	<i>Ménages sédentaires</i>
Chefs de ménage	c) Migration volontaire collective	a) Migration volontaire du chef sans le reste de la famille
Autres membres du ménage	b) Migration individuelle volontaire si destination différente du chef de ménage	d) Migration individuelle volontaire d'autres membres du ménage
Autres membres du ménage	e) Migration passive	

On aura donc :

- migration volontaire =  $a + b + c + d$  ;
- migration passive =  $e$  ;
- migration individuelle =  $a + b + d$  ;
- migration ménage =  $c + e$  ;
- migration totale =  $a + b + c + d + e$ .

parfois des familles comme dans le cas de la mobilité professionnelle. En revanche, l'évolution des sociétés (industrialisation, processus de développement, colonisation), les grands bouleversements politiques et économiques, les changements environnementaux drastiques (sécheresse, grandes catastrophes, volcanisme, etc.) peuvent provoquer de véritables phénomènes d'exode et l'abandon des sites de peuplement. Pour ce type de phénomène, la rupture avec le milieu d'origine est telle, que le changement de résidence peut être considéré comme définitif; il n'y a plus alors de problèmes d'appréciation de la durée de séjour dans la nouvelle résidence.

**4. Mobilité temporaire, mobilité définitive.** — Cette dichotomie commode pour les recensements de la population est néanmoins arbitraire. Elle classe les individus suivant une durée d'absence ou une intention

d'absence ou de présence (dans un nouveau lieu de résidence) d'au moins six mois (suivant la recommandation de la Division de la population des Nations Unies, qui est appliquée dans la plupart des pays). Rien ne permet d'affirmer que cette absence ou cette présence va perdurer, ni de conclure que le changement de résidence a un caractère définitif.

Par ailleurs, un nombre important de déplacements est suivi, après une période très variable (quelques mois, quelques années, voire plusieurs décennies), par un retour à la résidence initiale. La « migration retour »<sup>1</sup> en référence à un lieu originel du migrant, tour à tour appréhendé au travers de ses résidences antérieures ou de son lieu de naissance, est l'un des multiples aspects de la nature réversible de la migration ; elle relativise le sens donné à la notion de changement définitif de résidence.

En outre, la frontière entre ces deux types de mobilité tient beaucoup à l'appréciation que l'individu porte sur la durée de son absence ou de son séjour, et à ses intentions. La durée est subjective et ne peut souvent être appréciée qu'en fonction des conséquences réelles qu'elle entraîne dans la situation des individus. Ainsi, les fluctuations périodiques ou saisonnières, les séjours occasionnels (même de plusieurs mois) sont sans conséquences majeures sur la vie des individus et de leur famille, et ne modifient guère leur répartition dans l'espace, même si cette mobilité temporaire peut amener progressivement une modification de l'espace de vie initial.

La migration définitive, ou considérée comme telle, a des conséquences plus marquantes sur la vie fami-

1. Ce concept a surtout été utilisé, au plan international, pour étudier les effets du retour d'anciens émigrés dans leur pays d'origine ; il se base sur une durée de présence assez longue dans les pays d'accueil. Dans ce cas il serait plus correct d'employer le terme de « ré-migration ».

liale, sur le réseau de relations des individus; elle modifie en profondeur la situation des ménages et marque durablement la répartition de la population dans l'espace. Cette vision microsociale de la migration s'oppose dans une certaine mesure à celle macrosociale des acteurs politico-institutionnels. Pour l'Etat, en particulier, importe principalement la notion d'utilisation de l'espace régional et national. Il fixe arbitrairement une durée minimum de présence pour distinguer à l'intérieur de son territoire, ceux qui y résident de ceux qui y sont seulement de passage. De là sans doute, un certain *hiatus* entre la réalité sociale de la migration et la finalité statistique.

## II. — Observer et mesurer la migration

1. **Importance des objectifs.** — Les multiples raisons qui conduisent à mener une étude sur la migration peuvent se regrouper en trois catégories :

- celle qui a trait à la connaissance des mécanismes migratoires : nature et modalités des flux, typologie des formes de mobilité, caractéristiques des migrants et des migrations;
- celle qui se réfère à la distribution territoriale de la population; la migration est alors considérée comme un facteur de croissance ou de décroissance de la population régionale (migration interne) ou nationale (migration internationale);
- celle qui porte sur les conditions et les déterminants socio-économiques de la migration et qui privilégie les conséquences sur les milieux qu'elle affecte.

Les deux dernières catégories sont certainement les plus répandues, probablement parce qu'elles répondent à la demande des Etats, soucieux de connaître le

nombre de leurs ressortissants, et des planificateurs plus intéressés par les effets de la migration sur les évolutions socio-économiques, qu'attachés à l'analyse des mécanismes qui les provoquent. Cela explique que l'introduction de questions simples sur la migration dans les recensements et dans les enquêtes nationales, ait fourni une abondante littérature.

Outre le fait que la plupart des études sur les causes et conséquences de la migration relèvent d'une observation effectuée dans le lieu d'accueil, leur point commun est la référence à une définition conventionnelle du migrant. A l'inverse, dans les études sur les mécanismes de la migration et leur description, il est porté plus d'attention au choix du lieu de l'observation et à la définition de la migration ; dans ce type d'études, les méthodologies d'enquêtes ont considérablement évolué selon ces deux critères.

La première différenciation entre toutes ces méthodologies tient à la définition même de la migration : celle-ci est donnée *a priori* : le migrant est la personne qui s'est déplacée d'un point A à un point B dans un intervalle de temps donné, ou *a posteriori* : la migration ou les différentes formes de mobilité sont identifiées après l'enquête suivant un certain nombre de critères (durée, modalités du déplacement, situation familiale, nature de la destination, étapes de la trajectoire migratoire, etc.) relevés au cours de l'observation. Le lieu d'enquête : au point de départ ou au point de destination, constitue la seconde différenciation.

**2. Choix d'une définition de la migration.** — Toutes les enquêtes dont l'objet n'est pas axé sur l'observation spécifique de la mobilité retiennent *a priori* une définition précise du migrant ou de la migration : enquêtes ménages, enquêtes rétrospectives à objectifs multiples, enquêtes emploi, etc. Dans ce cas, l'analyse du phéno-

mène relève en général de statistiques de *stocks* de migrants ou d'événements auxquels sont associés un certain nombre de caractéristiques (âge, sexe, catégorie socioprofessionnelle, etc.). La seule difficulté réside dans l'observation d'un nombre d'événements suffisants pour garder une signification statistique aux résultats.

Pour ces enquêtes à finalités multiples, la définition de la migration est une donnée préalable; en revanche dans l'observation *a posteriori*, elle est un résultat. Elle vise à répondre à la question : « qu'est-ce qu'une migration, qui est un migrant ? ». Ainsi, dans le cas des études basées sur les biographies migratoires<sup>1</sup>, tous les déplacements peuvent être observés, et c'est seulement en fonction de l'ensemble des informations recueillies, que sera décidé si tel ou tel déplacement a bien le caractère d'une migration ou doit être classé comme un mouvement temporaire. Cette distinction entre déplacement et migration, essentielle dans l'analyse des processus migratoires, n'apparaît pas si la définition est figée avant l'enquête.

La distinction entre « individus-migrants » et « événements-migrations » tient au caractère renouvelable du phénomène migratoire; elle délimite le champ d'observation et par là même, oblige à choisir le lieu d'enquête (au départ ou à l'arrivée). En général, lorsqu'on cherche à distinguer dans une population les personnes migrantes et les personnes non migrantes, la définition s'applique *a priori*, puisqu'il s'agit de dénombrer les individus. Le lieu d'enquête est celui où le migrant est physiquement présent, c'est-à-dire le lieu d'accueil, et l'observation est celle « du moment ». En revanche, s'il s'agit d'analyser la dynamique des processus migra-

1. D. Courgeau et E. Lelièvre, *Analyse démographique des biographies*, Manuel de l'INED, Editions INED-PUF, 1989, 268 p.



toires et leur chronologie, la définition peut être plus souple et n'intervenir qu'*a posteriori*.

La méthode d'enquête rétrospective, qui consiste à reconstituer l'ensemble des déplacements passés de l'individu pendant une période donnée ou depuis sa naissance, permet d'enregistrer tous les événements migratoires, et peut s'appliquer aussi bien dans le lieu de provenance que dans le lieu d'accueil ou concerner les deux à la fois. L'observation est alors *longitudinale* : elle remonte le passé des individus, avec l'avantage de relever un nombre d'événements plus importants que l'observation « du moment », mais elle présente aussi l'inconvénient de faire appel à la mémoire.

### 3. Les différents types d'observation.

#### A) *Les sources officielles.*

1 / Les *recensements* constituent encore aujourd'hui la principale source de données sur les migrations dans la plupart des pays du monde. Exhaustifs, puisqu'ils concernent l'ensemble de la population d'un pays, ils sont effectués en général tous les dix ans (en France, tous les huit ans). Concernant la migration, ils donnent des renseignements sur le lieu de naissance, les mouvements de population entre deux recensements et l'année d'installation dans la résidence actuelle. On trouve plus rarement une question sur la résidence antérieure à une date donnée (cinq années avant la date du recensement, par exemple) ou encore en référence à une année marquante pour le pays et connue de tout le monde.

La définition du migrant dans un recensement est arbitraire ; elle se fonde sur le principe de la résidence unique associé à la présence ou à l'intention de séjourner au moins six mois dans ce lieu. Les données obtenues constituent des statistiques de *stocks* de migrants, à même de décrire la mobilité géographique interne et

externe de la population à travers les différentes délimitations administratives du pays : communes, districts, départements, régions, etc. L'analyse porte sur des effectifs de migrants et détermine le *solde migratoire net*, c'est-à-dire la différence entre les entrées et les sorties sur un territoire défini pendant une période donnée ; les mouvements temporaires, les migrations successives ou les mouvements réversibles à l'intérieur de la période de référence, ne sont pas saisis.

2 / *Les registres de population*, lorsqu'ils existent<sup>1</sup>, établissent des renseignements assez précis sur les changements de résidence. A la différence du recensement (dénombrement de la population à un moment donné), l'enregistrement des événements est continu. Dans certains pays (Danemark, Indonésie...), les changements de logement et de lieu de travail sont enregistrés, permettant de saisir simultanément la mobilité temporaire et la mobilité définitive. Les registres se heurtent cependant à des difficultés d'utilisation : complétude et exactitude des registres, risques d'erreurs cumulatives, etc., qui apparaissent quelquefois insurmontables sans un contrôle très strict de l'enregistrement.

La différence essentielle entre ces deux sources officielles, réside ainsi dans le mode d'enregistrement et dans la nature de l'unité observée, respectivement : observation discontinue et « unité-migrant » pour les recensements, observation continue et « unité-événement » pour les registres.

B) *Les enquêtes* constituent le second groupe de méthodes d'observation de la mobilité. Certaines ne sont pas précisément réalisées pour observer la migration et, tout comme les recensements et les fichiers,

1. Selon une enquête des Nations Unies réalisée en 1978 sur les sources de données migratoires, seulement 36 pays sur 213, utilisaient les registres de population (dont 18 en Europe).

sont un outil administratif ou de planification avec des questions introduites dans les questionnaires qui sont assez semblables à celles que l'on trouve dans les recensements. En revanche, les enquêtes dont l'objectif principal est l'observation de la mobilité, sont de nature très diverse suivant la raison qui les commande : politique, économique, scientifique, expérimentale, etc. Elles peuvent être de taille différente suivant l'objectif, ou suivant la « population-cible » : communauté villageoise, population d'un quartier ou d'une région ou d'un pays... Ces caractères génériques déterminent la méthode de collecte à employer, parmi les nombreuses existantes aujourd'hui. Le lieu de l'enquête, la durée de l'observation, le seuil de confiance statistique (enquêtes par sondage), le coût de l'opération... sont autant de critères de différenciation importants, qui amènent les promoteurs d'une enquête à privilégier tel ou tel type de procédé. On distingue :

- les *enquêtes rétrospectives* dans le milieu d'arrivée ou dans le milieu de départ, ou plus rarement dans les deux lieux à la fois, qui consistent à repérer les événements (déplacements, migrations) survenus depuis la naissance de l'individu ou au cours d'une période déterminée dans la population du lieu considéré ;
- les *enquêtes à passages répétés* sur des périodes semestrielles ou annuelles, avec enregistrement de tous les événements au cours de la période d'observation ;
- les *enquêtes renouvelées sur un intervalle pluriannuel* se référant à une enquête ou un recensement antérieur et portant sur les changements de situations entre les deux opérations ;
- les *enquêtes suivies à partir d'un observatoire de population* avec enregistrement continu des événements à la manière d'un fichier de population ;

- les *enquêtes par paliers* qui, à partir d'un pôle d'attraction migratoire (la capitale, une région particulière, etc.), sont réalisées dans les différents « sites-étapes » migratoires, à contre-courant du sens des flux (du dernier lieu de destination au milieu d'origine) ;
- les *enquêtes sur un lieu de passage migratoire* : postes frontières, gares routières, relais routiers ou ferroviaires, etc. ;
- les *biographies migratoires*, qui visent à connaître l'ensemble des événements (familiaux, professionnels, etc.) liés aux déplacements qu'un individu a effectué depuis sa naissance. Ce procédé a été longtemps cantonné dans des études de type monographique où l'analyse qualitative primait. Plus récemment, des méthodes d'enquêtes de type biographique permettant une analyse quantitative ont été mises au point. L'enquête nationale française « triple biographie » est de ce type : elle permet d'analyser les interactions complexes qui relient tous les événements de la vie d'un individu en les situant dans l'espace<sup>1</sup>.

**4. Fiabilité, finalité de la mesure.** — Définition plus souple de la migration, intégration de la durée de résidence, migrations antérieures, comportements migratoires, usage de l'espace sur de courtes ou longues périodes, caractéristiques détaillées du migrant, de sa situation familiale, professionnelle... sont autant de possibilités d'analyse apportées par les *enquêtes migration*. A la différence des recensements, elles peuvent offrir le maximum d'informations sur l'ensemble des déplacements, aussi bien temporaires que définitifs.

Cette richesse dans l'investigation dépend bien sûr

1. D. Courgeau et E. Lelièvre (1989), *op. cit.*

des objectifs assignés à l'observation, mais elle peut être tempérée dans tous les cas, sinon remise en cause, par les difficultés rencontrées dans l'exploitation des questionnaires ou des données, pour diverses raisons : problèmes de constitution de l'échantillon, datation des divers événements, niveau élevé des non-réponses, problèmes de traitement de variables difficilement quantifiables, etc.

Par ailleurs, ces techniques d'enquêtes sont plus ou moins employées suivant les pays, les continents, le niveau de développement économique et administratif; elles ont leur histoire, ayant été créées, soit pour satisfaire un besoin d'information propre sur des processus migratoires spécifiques, soit tout simplement et ce fut le cas le plus courant, pour suppléer à la défaillance des sources de données classiques (recensement en particulier). Ainsi, les cas d'inexistence de recensements pouvant servir de base de sondage, ont parfois favorisé le développement de méthodologies originales. C'est le cas notamment du continent africain où l'apparition tardive des recensements statistiques, et ensuite leur faible fiabilité, a conduit dans les années 70 à la création de prototypes d'enquêtes<sup>1</sup>, telles que *l'enquête renouvelée* en Haute-Volta, les *enquêtes à passages répétés* dans les pays du Maghreb, *l'enquête par paliers* en Tunisie ou sur les lieux de passage au Burkina Faso.

En Amérique latine, la tradition coloniale du dénombrement et plus récemment la mise en place d'enquêtes nationales de ménages dans tous les pays de ce continent, a paradoxalement limité l'extension des enquêtes de migration. Ainsi, à l'exception de quelques-unes assez récentes (du type enquête rétrospective ou biographie migratoire), les données sur la migration sont dérivées d'une collecte plus large sur les

1. M. Picouet, *Les migrations : sources et analyse des données démographiques*, t. V, Paris, coll. « INED-ORSTOM-INSEE », 1974, 52 p.

caractéristiques démographiques, sociales, professionnelles... de la population observée.

On retrouve ce caractère « multi-objectifs » dans les *enquêtes à passages répétés*, où la migration (les entrées et les sorties) est enregistrée de la même façon que les autres événements survenus dans la population enquêtée entre deux passages d'enquête (naissances, décès, etc.). Les limites de ce procédé de collecte apparaissent si le plan de sondage a privilégié un autre phénomène : mortalité ou fécondité par exemple.

Un plan de sondage opérant (efficace au sens statistique) pour un phénomène donné, peut ne pas l'être pour un autre, et en particulier dans le cas de la migration qui implique en permanence des transferts d'effectifs d'un lieu à un autre. Tout dépend de l'existence ou non d'une base de sondage fiable, de sa nature et de sa disponibilité ; tous les types d'enquêtes : à passages répétés, renouvelée, rétrospective, etc., à l'exception des monographies migratoires, sont soumises à cette contrainte. Le recensement général de la population est la base de sondage la plus classique et la plus utilisée ; son efficacité dépend étroitement de la qualité du dénombrement et de son ancienneté : plus la date du recensement est éloignée du moment où l'enquête doit être réalisée, plus les problèmes d'actualisation sont délicats à résoudre. D'autres sources peuvent également servir de base de sondage : fichier de villes ou de communes, photos aériennes permettant des sondages aréolaires, ou plus récemment l'imagerie satellitaire (télédétection).

Par exemple, dans le cas d'une situation d'exode rural, on pourra s'attendre à une surestimation du phénomène migratoire dans les campagnes, dans la mesure où la fréquence de sélection dans le sondage des populations rurales dépendra non pas de leur poids réel (au jour de l'enquête), mais de leur poids ancien (au moment du recensement) ; à l'inverse, on risque une sous-estimation

en milieu urbain, d'autant plus élevée que les flux des milieux ruraux vers les villes auront été importants<sup>1</sup>. Pour tenir compte de cette difficulté, les services statistiques utilisent des méthodes d'actualisation qui intègrent dans la base initiale d'autres sources d'informations : matrices cadastrales, recensements complémentaires, statistiques des permis de construire établies par les villes, schémas directeurs urbains... mais également des documents cartographiques, photos aériennes, etc.

Beaucoup d'expériences de collecte de données sur la migration se sont affranchies des problèmes de sondage en se basant sur un choix raisonné d'unités qui déterminent la région, le village, les quartiers, les ménages ou les individus qui feront partie de l'enquête. Ce choix est en général guidé par la connaissance antérieure du phénomène que l'on cherche à étudier, ou par des observations pratiquées en aval ; par exemple, en identifiant les zones d'émigration par une enquête préalable dans les communautés d'émigrés installées dans le pays d'accueil.

Par ailleurs, certaines enquêtes de type expérimental, très orientées vers la recherche, sans avoir la prétention d'être significativement représentatives d'un phénomène, peuvent par l'apport conceptuel et méthodologique, contribuer à mieux fixer les objectifs d'enquêtes plus lourdes et statistiquement significatives.

**5. La mesure indirecte de la migration.** — En termes de croissance ou de décroissance d'une population, la migration est un facteur déterminant au même titre que le mouvement naturel (naissances et décès). Si l'état civil permet de connaître le solde naturel de la population chaque année, les autres sources, à l'except-

1. Le risque majeur est de ne pas prendre en compte une partie de la population et justement celle que l'on souhaite étudier (population migrante installée dans les nouveaux quartiers). Risque qui peut conduire à des interprétations erronées sur l'ampleur et la gravité d'un phénomène.

tion des fichiers de population, ont rarement la capacité de fournir le bilan migratoire annuel d'une région, d'un pays. Le recours à des méthodes de mesure indirectes est alors nécessaire.

La migration nette, qui se définit comme la différence entre les immigrations (entrées) et les émigrations (sorties) d'une zone donnée, peut être estimée en comparant les données de deux recensements. En supposant que  $Pd$  soit la population d'une zone recensée au temps  $t$  auparavant,  $Pa$  la population recensée dix ans plus tard ( $t + 10$ ),  $N$  les naissances et  $D$  les décès survenus entre les deux recensements, on aura :

$$\text{Migration nette } (t, t + 10) = Pa - Pd + N - D.$$

L'estimation est correcte pour autant que les éléments constituant le calcul soient également bien appréciés : qualité comparable des recensements, fiabilité de l'état civil pour l'enregistrement des naissances et décès, et que des changements trop importants dans les délimitations administratives (communes, régions, etc.) n'entachent pas les comparaisons des données de la zone étudiée.

Selon un principe similaire, sont également utilisées des méthodes à partir des statistiques sur le lieu de naissance, ou utilisant les probabilités de survie, qui permettent de connaître la population survivante au cours d'une période et, par différence avec la population recensée en fin de période, le niveau de la migration nette.

Les propriétés d'additivité dans l'espace (la migration nette d'une région comprenant plusieurs zones est la somme de la migration nette de chacune de ces zones) et dans le temps (la migration nette d'une période est la somme des migrations nettes du nombre d'années comprenant cette période), et les possibilités de comparaison si la définition de la migration est identique, ont assuré le succès de tels calculs, très répandus actuellement.



Cependant, ces méthodes indirectes ne sont pas applicables à la mobilité temporaire; se pose également le problème de distinguer au niveau d'une région ce qui est redevable à la migration interne, de ce qui est redevable à la migration internationale.

**6. Vers une plus grande diversification.** — La diversification des formes de migration s'est accompagnée d'une diversification égale des finalités et des objectifs assignés aux enquêtes de migrations et par là même, d'une adaptation variée et sophistiquée des méthodes de collecte et d'analyse. Cette tendance a surtout été le fait d'études expérimentales ou de recherches sur des formes bien précises de la migration. Elle reste, somme toute, limitée à ce type d'investigation, affranchie des entraves provoquées par les problèmes d'échantillonnage. Dans ce domaine, il est clair que les méthodes sont encore largement conditionnées par les bases statistiques disponibles, leur qualité, et la définition des unités qui y sont quantifiées (ménages, individus, logement, résidence, etc.).

De là, l'importance de l'amélioration des concepts utilisés dans les grandes opérations que sont les recensements ou les enquêtes nationales, qui permettent par contrecoup, de développer des enquêtes plus fines, mieux ciblées sur tel ou tel type de déplacements. De là également, la nécessité de recourir à de nouveaux moyens de repérage des unités à enquêter, à de nouvelles typologies des déplacements, permettant de replacer les migrations observées dans un contexte global de la mobilité.

Il n'y a pas de contradiction formelle entre la finalité scientifique qui affine les concepts et la finalité statistique qui se veut opérationnelle. Bien au contraire, elles vont de pair; leur éventuelle confrontation ne peut être finalement que l'expression de nouvelles stratégies de collecte, liées elles-mêmes à l'évolution de la modernité.

## Chapitre II

### **TYOLOGIES MIGRATOIRES ET MODERNITÉ**

Jusqu'à une époque récente, le modèle socio-économique du monde occidental a orienté la classification des migrants selon des typologies simples où le critère de la recherche d'un emploi, nouveau ou meilleur, opérait la différenciation principale. Ainsi, de nombreux auteurs, privilégiant les facteurs de causalité de la croissance économique, se sont attachés à faire ressortir les corrélations entre la mobilité et les divers modes de production.

Ces travaux se sont traduits par différents essais typologiques et modèles explicatifs sous l'hypothèse centrale que les différences de niveau et d'évolution des systèmes économiques engendrent des mouvements de population d'adaptation. A la logique de peuplement, se substituait ainsi une logique économique fondée essentiellement sur la dépendance et les rapports d'offre et de demande de main-d'œuvre (cf. chap. IV).

Plus récemment, s'attaquant au principe de l'interdépendance des phénomènes humains, certaines analyses se sont attachées à rapprocher les résidences successives des individus avec leur histoire familiale, matrimoniale, professionnelle, etc. Apparurent ainsi, représentations synthétiques de l'analyse migratoire, des typologies descriptives fondées sur l'observation des interrelations entre les mécanismes migratoires et les événements de la vie sociale, économique, politique.

## I. — La modernité migratoire en équation?

Formaliser en termes quantitatifs ou en schémas explicatifs un phénomène complexe, conduit généralement à hiérarchiser les aspects que l'on estime déterminants ; ce choix dépend des hypothèses attachées à l'évolution du phénomène. Une typologie simple distinguant les migrations selon les raisons économiques, politiques et écologiques permet d'en réduire le nombre.

Ainsi, les grands modèles de croissance, tels ceux élaborés par le Club de Rome ou le BIT<sup>1</sup> (Bureau international du travail) partent de l'hypothèse que la migration est un facteur de transfert d'hommes tout d'abord, de flux financiers, de biens et d'expérience technologique ensuite. Ce principe, que l'on retrouve dans la plupart des essais de formalisation de type explicatif, lie en fait, les conditions de la croissance économique en vigueur à l'évolution supposée des sociétés, la migration étant un des facteurs principaux de régulation.

**1. Modernisation et transition migratoire.** — La théorie de la *modernisation*<sup>2</sup> et de sa diffusion des sociétés les plus évoluées à celles qui le sont moins, est parmi les plus attractives ; elle expliquerait comment les progrès techniques font évoluer les sociétés : par exemple, le passage d'une population pastorale à une population agricole (sédentarisation des nomades et semi-nomades), ou

1. Les modèles Bacchue du BIT, élaborés dans les années 70, se voulaient des modèles de grande échelle, dynamiques, intégrant des sous-modèles (population, emploi, production, revenus) en interaction. Comportant jusqu'à 250 équations et 1 000 variables, ils ont vite perdu leur caractère opérationnel.

2. Plusieurs auteurs ont abordé ce thème de la modernisation, essayant de l'associer notamment au processus de transition démographique : A. Landry (1934), F. Notestein et K. Davis (1945), W. Zelinsky (1971), A. J. Coale (1973), etc.

encore le phénomène mondial d'urbanisation (exode rural, dépeuplement des campagnes, etc.).

Dans un article<sup>1</sup> sur cette question, Zelinsky participe de ce courant d'idées sur le développement économique, en supposant une évolution parallèle des sociétés où le phénomène de la *transition démographique*<sup>2</sup> s'accompagnerait d'une transition de la mobilité, selon le processus suivant :

- une phase initiale, caractérisée par une société traditionnelle vivant sur un mode autarcique : la croissance démographique est faible, les migrations règlent surtout les échanges matrimoniaux, et les déplacements temporaires sont le fait d'un petit nombre d'individus assurant les échanges avec l'extérieur ;
- une deuxième phase, marquée par une forte pression démographique, qui entraîne des changements dans les systèmes agraires (emprise agricole accrue, recherche de meilleurs rendements), le recours à l'émigration pour éponger le surplus de population et enfin le développement de l'industrialisation. Par les économies d'échelle qu'elles suscitent (concentration, localisation), les villes deviennent des pôles d'attraction ;
- une troisième phase voit s'accélérer les mutations du milieu rural : les terres peu rentables ou difficiles d'accès sont abandonnées au profit de celles dont l'exploitation est mécanisable, la croissance démographique ralentit, les bassins de main-d'œuvre

1. W. Zelinsky, The hypothesis of the mobility transition, *Geographical review*, n° 4-6, 1971, p. 219-249.

2. L'expression « transition démographique » signifie le passage d'une population d'un état démographique (mortalité et fécondité fortes) à un autre (mortalité et fécondité faibles), selon une succession de phases où le taux de croissance de la population passe par un maximum avant de retomber à son niveau originel faible.

urbains se confortent en attirant les ruraux des zones les plus démunies et diminuent en conséquence l'importance relative de l'émigration internationale;

- dans une phase finale, la société est *moderne*; la population croît à un rythme modéré, de nouvelles formes de mobilité apparaissent, notamment les mouvements temporaires, les flux entre les villes, entre les grands bassins d'emploi... L'émigration internationale joue un rôle prépondérant de régulation pour les économies dominantes (immigration de travailleurs des pays peu développés vers les pays industrialisés, fuite des cerveaux, etc.).

Cette théorie de la transition migratoire est surtout basée sur la date d'émergence et la durée de déroulement du processus, chaque phase étant spécifique d'un état de la société et de l'utilisation de l'espace. Elaborée à l'aune des évolutions observées dans les pays développés, elle trouve ses principales limites dans son application au monde en développement, dont les phases de croissance s'entremêlent, et les formes de mobilité changent avant même que les étapes de la transition démographique ne soient accomplies. Dans ces conditions, la simultanéité entre les changements démo-économiques et les changements migratoires ne se vérifie guère : l'émigration des campagnes ne s'est pas forcément accompagnée de mutations profondes dans les systèmes de production agricole (cas de l'Afrique); le phénomène des réfugiés politiques qui affecte la plupart des continents, l'émergence et l'importance nouvelle des migrations écologiques, le rôle des politiques migratoires souvent restrictives mises en place par les États d'accueil, la diversification des formes de mobilité, etc., ne sont pas intégrées dans ce modèle;

autant de facettes de notre monde qui, à défaut d'être prises en compte, réduisent la portée prospective de ce schéma qui se voulait évolutionniste.

**2. Migration et niveaux de vie.** — Les déplacements humains se font souvent des milieux défavorisés vers d'autres mieux lotis... Cette constatation a orienté plusieurs modèles sur la base du principe *attraction-répulsion*, qui s'attachent à établir, suivant divers critères de niveaux de vie exprimés en termes économiques (différence de revenu, degré de monétarisation, nombre d'opportunités d'emploi, etc.), une classification des flux migratoires entre les régions d'origine et les régions d'accueil.

Le principe *attraction-répulsion* s'inscrit dans la veine de l'économie capitaliste de croissance; il revient à déterminer le niveau de la *compétition* existant entre les régions, les marchés de l'emploi, l'offre de logements et de terres, les niveaux de vie... et à identifier les flux provoqués par les distorsions observées.

En 1940, Stoufer affirmait ainsi<sup>1</sup> que le nombre de personnes se déplaçant à une distance donnée est directement proportionnel au nombre de possibilités (*opportunities*) offertes à cette distance et inversement proportionnel au nombre différentiel des possibilités offertes entre la région d'origine et la région d'accueil. Cette approche accordait encore une grande importance au facteur distance, dont on sait aujourd'hui qu'il a perdu son rôle déterminant dans la destination des flux migratoires, en raison du développement des moyens de communication.

Dans les années 70, au moment où les économies occidentales sont encore en pleine croissance, plusieurs

1. S. A. Stoufer, Intervening opportunities : a theory relating mobility and distances, *American Sociological Review*, vol. 5, 1940, p. 845-867.

auteurs s'attachent à expliquer, selon les théories fonctionnalistes du moment, les causes de la migration par les différences de répartition de revenus entre les zones de départ et les zones d'accueil. Todaro, en étudiant l'exode rural en Afrique, a été parmi les premiers à poser comme hypothèse que dans les milieux ruraux, tout migrant potentiel décide de migrer en ville ou non, en se fixant implicitement comme objectif la *maximisation du revenu* qu'il espère obtenir<sup>1</sup>. C'est la combinaison de deux variables : la disparité du revenu effectif entre la ville et la campagne d'une part, la probabilité d'obtenir un emploi urbain d'autre part, qui déterminerait le rythme, l'ampleur et la nature de l'exode rural. Cette thèse a connu un succès certain et fut reprise notamment par le Bureau international du travail (BIT) pour connaître l'action réciproque des marchés de l'emploi des secteurs ruraux et urbains, en intégrant dans les enquêtes les variables de niveau et de distribution des revenus, d'emploi différentiel, de transferts de fonds, etc. Les typologies des migrations sont ici dominées par les répercussions économiques qu'elles exercent sur les milieux d'origine et d'accueil : répartition des revenus, offre et demande de main-d'œuvre, répartition entre production et investissement, usage du capital, etc.

**3. Les théories de la circulation.** — De conceptualisation plus large, ces théories sur la *circulation* font également référence au processus de la modernisation du point de vue économique. Elles reprennent en partie les thèses de la pensée économique sur la circulation des richesses (des mercantiles aux keynésiens), en

1. M. P. Todaro, L'exode rural en Afrique noire et ses rapports avec l'emploi et les revenus, *Revue internationale du travail*, vol. CIV, n° 5, 1971.

les appliquant à la circulation des hommes. Chapman et Prothero en ont présenté une synthèse pour le Tiers Monde<sup>1</sup> où la notion de circulation est tour à tour dissociée du fait migratoire parce que n'affectant pas réellement la distribution spatiale des populations, ou bien intégrée à une chaîne complexe de facteurs interdépendants, à l'origine, de toutes les formes de la mobilité. Ils distinguent ensuite quatre tendances majeures dans les différents modèles d'analyse des flux alternants étudiés dans le Tiers Monde depuis les années 60 :

- la *circulation* comme réponse à la modernisation ;
- la *circulation* dans son contexte social de référence ;
- la *circulation* comme moyen de maximalisation du bien-être familial sans prise de risque ;
- la *circulation* comme résultante de la pénétration du capitalisme dans les sociétés traditionnelles.

L'intérêt d'une telle approche est de pouvoir intégrer toutes les formes de mobilité à différentes échelles : la *micro* (individuelle, familiale), la *meso* (communauté, région) et la *macro* (pays, continent, planète). Bien qu'ayant contribué à affiner l'approche méthodologique et descriptive de la mobilité, en apportant une meilleure connaissance des processus d'insertion des migrants, de la migration retour et des migrations alternantes, la mise en pratique *sur le terrain* de ces essais de formalisation reste rare et la plupart de ces modèles explicatifs, construits dans le cadre d'une théorie économique des migrations, n'ont bien souvent pas pu être vérifiés faute de données.

1. M. Chapman et M. Prothero, *Circulation in Population Movement*, Londres, Routledge & Kegan Paul eds, 1985, 484 p.



## II. — De l'observation à l'analyse : les typologies descriptives

Directement axés sur la compréhension du phénomène migratoire plus que sur son explication, les modèles descriptifs se sont attachés tout d'abord à analyser les interactions spatiales de la mobilité. Le souci ancien et permanent de maîtrise de l'espace et de son utilisation primait en effet sur toute autre considération. Cette approche est de nature géographique et privilégie les variables de distance, densité de population et délimitations territoriales. Avec l'émergence récente de nouveaux concepts, furent introduites des variables plus directement reliées à la dynamique du phénomène, telles que le rang de la migration, la durée de résidence ou de l'absence, etc. Ces approches tentent en fait d'associer l'interaction spatiale de la mobilité et le déroulement dans le temps du phénomène.

**1. Mobilité et territoires : la classification géographique.** — Les effectifs de migrants dépendent du découpage du territoire; en France, le nombre des migrants entre communes (36 000) est bien entendu supérieur à celui des migrants entre départements (95) ou entre régions (22). A travers les recensements successifs, on observe à ces différentes échelles, l'évolution de la répartition spatiale de la population et ses grandes tendances, telles que : la concentration urbaine, l'attraction différentielle des régions, les lieux de départ et ceux de destination, etc.

L'arbitraire de l'unité administrative — il suffit de passer une frontière même sur une très courte distance pour être recensé comme migrant — conduit à distinguer à l'intérieur de celle-ci les caractéristiques du lieu d'origine et du lieu de destination de la migration.

Ainsi, la distinction entre villes et campagnes amène à la classification suivante :

- migrations *campagnes-villes*, qualifiées d'exode rural dès lors que le mouvement acquiert une forte intensité et une certaine permanence dans le temps ;
- migrations *villes-villes*, qui correspondent, soit à une migration par étape des villes secondaires vers les grandes villes et métropoles, soit, plus fréquemment aujourd'hui, à une évolution de la hiérarchisation entre les villes et à la création de nouveaux bassins d'emploi concurrençant les anciens ;
- migrations *villes-campagnes*, dues à l'émergence d'espaces résidentiels à la campagne attirant les citadins, ou au retour à la vie rurale d'anciens migrants pour des raisons économiques, ou d'une volonté de retraite *au pays* ;
- migrations *campagnes-campagnes*, provoquées par l'abandon de zones pauvres ou dégradées vers des régions plus fertiles, par le développement de l'agro-alimentaire, ou par la mise en culture et la colonisation de nouvelles terres aux fins d'exportation (grandes plantations de café, cacao, coton, banane, etc.), comme ce fut le cas dans nombre de pays du Tiers Monde (en Afrique, en Amérique latine et en Asie du Sud-Ouest) avec des déplacements de populations très importants entre les régions rurales.

Cette typologie est simple et facilement quantifiable, chaque type de migration pouvant être classé en sous-groupes selon d'autres variables : la distance, la taille de la ville, etc. Ravenstein évoquait<sup>1</sup> déjà en 1885 le rôle de la distance sur la direction des flux de migrants

1. E. G. Ravenstein, The laws of migration, *Journal of the Royal Statistical Society*, vol. 48-52, Londres, 1885.

internes. Il notait en particulier pour l'Angleterre de cette époque, que le nombre des immigrants dans une ville était une fonction décroissante de la distance et proportionnelle à la population de la région d'origine, et que chaque courant migratoire se doublait d'un contre-courant compensateur. Ces lois reposent sur les principes physiques de la *gravitation* et ont été reprises sous des formes diverses, notamment dans les études des systèmes urbains et de la dynamique des villes. Dans ces modèles, les migrations sont traitées sous le seul angle du transfert d'effectifs humains, déterminé par le poids respectif des concentrations urbaines (siège de l'accumulation des hommes et des richesses) et des rapports hiérarchiques qu'elles entretiennent entre elles. Si ces schémas correspondent assez bien aux évolutions observées dans les pays occidentaux où l'histoire a érigé un système urbain dense, avec des villes de toutes les tailles et des métropoles régionales, ils s'appliquent, en revanche, assez mal aux pays du Tiers Monde où les villes secondaires, les relais entre les campagnes et la *capitale-mégapole* sont plutôt rares. Enfin ils négligent les formes de mobilité autres que le transfert de résidence.

**2. L'intégration du « facteur sociétal » : les typologies modernes.** — Elles s'appliquent à décrire la mobilité dans ses différentes manifestations, du déplacement quotidien à la migration définitive, et à resituer le phénomène dans un contexte plus social que géographique. La *modernité* s'exprime par l'importance accordée au groupe social dans le choix des résidences et des activités socio-économiques. L'occupation de l'espace géographique et économique est alors le résultat de stratégies résidentielles, qui représentent les formes d'adaptation des familles et des communautés à leur environnement socioprofessionnel.

L'une des voies suivies dans ce domaine, fut de mettre en relation les formes de mobilité et les espaces résidentiels. Dans cet esprit, Barbary et Dureau<sup>1</sup> dans une étude sur la mobilité en Equateur, ont introduit la notion de *densité de résidence* en interrogeant les individus sur toutes leurs résidences antérieures et leur activité durant un laps de temps donné suffisamment important pour intégrer l'ensemble des activités temporaires ou saisonnières. La *densité de résidence* et la *densité d'activité* qui lui est associée, sont alors définies par la durée relative cumulée passée dans chacune des résidences ou des activités pendant le temps d'observation. Cette approche permet d'identifier des formes de mobilité très contrastées que l'on peut distinguer en trois groupes : le premier, avec une mobilité périodique élevée pour des raisons professionnelles; le second, où la périodicité des déplacements est dictée par des raisons familiales; le troisième, avec une périodicité hebdomadaire ou mensuelle de séjour dans la famille, liée à une activité professionnelle éloignée de la résidence familiale. A l'exception du second groupe, dont l'espace résidentiel est *monolocalisé*, la *bipolarisation résidentielle* marque fortement les autres types de mobilité. Selon les pratiques familiales et professionnelles, ces espaces résidentiels *bipolaires* connaissent une densité de résidence très variable.

L'intérêt d'une telle typologie est tout d'abord de distinguer sans équivoque la mobilité circulaire (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle ou autre), la mobilité temporaire de plus longue durée, et la mobilité définitive (changement de résidence); ensuite, elle permet de relier les différentes pratiques résidentielles avec

1. O. Barbary et F. Dureau, Des citadins en mouvement, analyse des pratiques résidentielles à Quito, *Cahiers des sciences humaines de l'ORSTOM*, 1993.

les facteurs démographiques et socio-économiques des ménages et l'histoire migratoire des chefs de ménage. Sont alors mises à jour des stratégies migratoires, expression de la nature de l'insertion sociale et économique des ménages, variant suivant l'origine, la localisation de la résidence, les comportements familiaux, la dispersion familiale, etc.

La notion de bipolarité de l'espace résidentiel donne un éclairage nouveau au phénomène des *retours*, longtemps considéré comme une phase ultime des trajectoires migratoires. L'alternance de flux renouvelés entre lieu d'origine et lieu de destination, apparaît comme la manifestation d'échanges naturels qui engendrent un espace bipolaire affranchi de l'éloignement, entre des populations se réclamant d'une même culture originelle ; les communautés d'origine insulaire, émigrées sur un continent, où elles entretiennent un réseau serré d'échanges familiaux, économiques, culturels avec l'île d'origine, sont un exemple type de ces espaces migratoires bipolarisés.

L'interaction entre les phénomènes démographiques et la segmentation socio-économique des populations observées, est ici privilégiée par rapport aux seuls effets spatiaux des déplacements. Le rang de la migration — c'est-à-dire la prise en compte de la succession des événements migratoires dans la vie des individus —, la nature de ces événements, l'indépendance ou l'interdépendance qui existe entre eux, donnent une vision dynamique du phénomène de la mobilité. Ces méthodes, dont la plus complète est illustrée par l'analyse biographique, ont dépassé le stade expérimental. Elles constituent, aux côtés de l'analyse spatiale des migrations, un apport essentiel de la connaissance des mécanismes complexes de la mobilité.

### III. — Une typologie agrégée

La conjoncture actuelle en matière d'analyse migratoire tend ainsi au pluralisme des théories et des méthodes. Les plus récentes, précédemment décrites, tendent à se placer à l'articulation des comportements humains et des diverses sphères de référence : professionnelle, familiale, résidentielle... En d'autres termes, elles décrivent à un moment donné, une modernité migratoire aussi hétérogène que le sont les sociétés elles-mêmes, et, à ce titre, leur pertinence reste localisée.

Il n'existe pas de théorie complète permettant l'explication de la mobilité et l'insertion des processus migratoires locaux dans une dynamique socio-historique plus large apparaît limitée. Cette inadéquation entre théories (forcément incomplètes) et schémas descriptifs (forcément hétérogènes) n'interdit cependant pas de proposer une « typologie agrégée » de la mobilité, fondée sur l'introduction du caractère de *réversibilité migratoire*<sup>1</sup> qui tente d'appréhender les nouveaux concepts de résidence et la permanence relative des diverses formes de la migration.

**1. Réversibilité et résidence-base.** — Tout individu relève d'un espace de référence lorsqu'il se déplace, qui peut être considéré comme une assise sous-tendant l'organisation de ses déplacements. Cette fonction de « base » a un sens large, et évolue suivant les modes de vie et l'évolution des sociétés, d'une résidence unique à la multirésidence. Pour nombre d'individus, la résidence d'origine conservera cette fonction de base leur vie durant, tandis que pour d'autres, cette résidence initiale ne sera qu'un élément conjoncturel de leur histoire émaillée de bases successives.

1. H. Domenach et M. Picouet, Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration, *Population*, n° 3, 1987, p. 469-484.

La *résidence-base* se définit donc comme un lieu, ou un ensemble de lieux, à partir duquel les déplacements ont une probabilité de retour très élevée, quelque soit la durée du séjour (semaines, mois, années) durant la vie d'un individu. Quand la probabilité de retour devient très faible (notion de nature très différente selon les pays et les contextes socioculturels), l'implantation de la *résidence-base* change et la nature du déplacement est alors une migration.

Au-delà des déplacements internes entre les différents lieux constituant la *résidence-base*, restent les déplacements à l'extérieur, qui peuvent être examinés selon le caractère de réversibilité ou non du mouvement.

**2. Les flux irréversibles.** — Ils correspondent à un changement de résidence définitif et sans référence à la résidence antérieure, qui n'intervient plus dans le système de reproduction familiale et socio-économique du groupe émigré. Selon les circonstances, on peut distinguer :

— *Les flux irréversibles forcés* : cataclysmes naturels ponctuels (volcanisme, inondations, tremblements de terre), ruptures écologiques entraînant une pénurie progressive des ressources naturelles (sécheresse, désertification, salinisation des sols, etc.), situations humaines conflictuelles (guerres expansionnistes ou religieuses), ou encore régimes politiques d'exclusion... sont les différentes causes des situations d'exode. Les groupes humains concernés migrent dans des conditions difficiles et le plus souvent sans choix de destination.

— *Les flux irréversibles provoqués* : ils regroupent l'ensemble des flux issus de situations évolutives ayant pris une dimension historique, comme l'avènement d'une nouvelle ère politico-économique (expansion mercantile, colonisation, révolution industrielle, etc.),

ou d'une pression démographique récurrente, ou encore de la modification de frontières. Les flux qui ont contribué au peuplement des Amériques au XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup>, la colonisation de terres nouvelles par les paysans, telle qu'elle se pratique encore dans certaines régions africaines ou sud-américaines, la création de l'Etat d'Israël, etc., procèdent de ce phénomène. De même, les flux des campagnes vers les villes ont revêtu ce caractère d'irréversibilité : en Europe, et particulièrement en Grande-Bretagne et en France à l'ère industrielle, des villages puis des régions entières se sont ainsi dépeuplés. Issus d'autres conséquences (dégradation écologique, changements des systèmes de production agraires, etc.), des phénomènes du même type ont provoqué une urbanisation très rapide et une macrocéphalie urbaine dans nombre de pays du Tiers Monde.

— *Les flux irréversibles volontaires* : se caractérisent par un choix plus individuel que collectif et une désaffection certaine pour le milieu social d'origine. Ils ont de tout temps existé, prenant une certaine importance dans les sociétés soumises à de fortes mutations.

— *Les flux irréversibles itinérants* : où la rupture initiale avec le milieu d'origine ne se traduit pas par la fondation d'une nouvelle *résidence-base*, mais par des résidences successives occupées selon une durée aléatoire. La détérioration des situations sociofamiliales, les conditions fluctuantes de l'offre de travail, pourraient expliquer dans certaines sociétés en développement, cette migration sans fin. Ces flux sont également l'expression d'un certain nomadisme professionnel, favorisé par le système économique de type ultra-libéral, comme c'est le cas aux Etats-unis, qui affecte une partie non négligeable de la population.



3. **Les flux réversibles.** — Ils se réfèrent nécessairement à une résidence-base déterminée et se différencient selon la durée, le motif du séjour et la périodicité des événements successifs :

— *Les flux réversibles de longue durée* : caractérisent tous les mouvements de population qui participent d'un système de sauvegarde de la reproduction socio-familiale dans les régions soumises à un grave déséquilibre population-ressources. Ce sont souvent des migrations de travail traditionnelles, organisées par le corps social lui-même, qui affecte une partie de ses ressources humaines à la migration. Le caractère de réversibilité est intimement lié à un processus migratoire prédéfini avec un objectif de retour très fort, qui se traduit par des transferts de revenus importants vers la région d'origine et des visites régulières. Dans le cas de familles entières, la réversibilité concerne plus le migrant lui-même que sa descendance; l'ancrage des secondes générations de migrants dans le milieu d'accueil peut aboutir à transformer la réversibilité de longue durée du migrant en une irréversibilité volontaire, le migrant faisant finalement le choix de rester près de sa descendance.

— *Les flux à réversibilité renouvelée*, dont le principal point commun réside dans la constance du trajet effectué vers des destinations souvent bien identifiées; dès lors, c'est la fréquence du renouvellement du déplacement qui apparaît comme le discriminant le plus adapté. Les migrations frontalières qui affectent de nombreux pays peuvent revêtir, outre la forme journalière (entre la France et la Suisse par exemple), des formes multiples : saisonnières (Haïtiens lors de la coupe de canne à Saint-Domingue, Mexicains lors des récoltes dans les plantations du Sud-Ouest américain, etc.), conjoncturelle (Colombiens dans les bassins pétroliers du Venezuela, Philippins dans les émirats du

golfe Persique, etc.). Ces flux prennent souvent appui sur des réseaux de migrants importants et très organisés (cf. chap. VI) et donnent parfois lieu à un élargissement de la *résidence-base* vers des espaces bipolarisés.

— *Les flux à réversibilité sporadique* : ils sont marqués par une forte instabilité dans le temps et dans l'espace ; il s'agit de situations de choix relatifs entre plusieurs opportunités, résultant d'activités souvent polyvalentes, de durée variable et aux conditions fluctuantes, qui s'exercent dans des lieux différents. Ces flux s'organisent en fonction de la distorsion créée entre la capacité du marché local du travail et le caractère conjoncturel de la forte croissance de la demande de main-d'œuvre dans d'autres régions ou pays. Dans le cas de grands travaux d'infrastructure (barrages, routes transnationales, construction d'un complexe industriel ou portuaire, etc.), le démantèlement de la force de travail intervient à la fin des travaux ; certaines sociétés commerciales tournées par tradition vers la migration, organisent l'exploitation de ces nouveaux pôles d'accueil et mettent en place de nouvelles filières (cf. chap. VI, § 3).

## Chapitre III

### **LES CONSÉQUENCES DÉMOGRAPHIQUES DES MIGRATIONS**

Depuis le début de notre siècle, la population mondiale a triplé. Estimée à un milliard en 1800, la planète compte aujourd'hui près de 6 milliards d'habitants. Ce formidable accroissement de la population à un rythme intense, s'effectue sans grandes migrations de peuplement; les migrations internationales ne servent plus d'exutoire massif aux surplus démographiques nationaux comme ce fut le cas lors des grands mouvements de population à l'orée de notre siècle. La pression migratoire ne s'exprime réellement en dehors des frontières que par la capacité des économies dominantes à absorber une main-d'œuvre peu qualifiée et d'un faible coût.

L'importance de ces flux de main-d'œuvre internationaux a des conséquences sur la dynamique démographique des pays d'accueil et des pays de départ surtout lorsqu'ils concernent des régions bien précises. Cependant, elles ont rarement l'ampleur de celles déterminées par les mouvements internes : l'exode rural, l'urbanisation ont mêlé des populations qui n'avaient pas toujours les mêmes comportements démographiques, ont brassé les cultures ethniques ou régionales, et redistribué la population sur les territoires nationaux.

## I. — Dynamique démographique et migration

La *révolution démographique*<sup>1</sup> est le résultat d'une baisse généralisée de la mortalité et du décalage entre cette baisse et l'évolution moins rapide de la fécondité. Ce processus constitue une phase bien connue du phénomène de la *transition démographique*. Il s'est déroulé dans les pays du Nord<sup>2</sup> de manière progressive, tempérant les effets de la croissance de population. Dans les pays du Sud, le décalage entre l'évolution de la mortalité et la fécondité s'est révélé plus intense, dégagant des marges de croissance jusque-là inconnues. Avant même que les comportements reproductifs changent, la migration a été la réponse la plus immédiate à cet accroissement des effectifs, avec des conséquences démographiques diverses suivant la nature et l'importance des flux.

Les déplacements n'entraînent pas seulement des transferts d'effectifs variables mais sont également la cause de transferts de potentialités de (dé)croissance quelquefois très importants, et de restructuration de l'espace et des demandes sociales :

- soit par des modifications directes des structures des populations concernées (d'origine et d'accueil) en raison de l'effet sélectif de la migration sur l'âge et le sexe ;
- soit par des transferts et modifications des comportements reproductifs et sociaux de la population émigrée au contact de la population d'accueil.

### 1. Les effets sur les structures des population. —

Dans le cas où les populations d'origine et les populations d'accueil connaissent des niveaux de fécondité et de mortalité proches, et un état comparable de la tran-

1. Selon l'expression de A. Landry, *La révolution démographique*, 1934, réédition, Paris, INED, 1982.

2. J.-C. Chesnais, *La transition démographique. Etapes, formes, implications économiques*, Paris, PUF-INED, « Travaux et documents », n° 113, 582 p.

sition démographique, la migration agit seulement sur les structures des populations concernées. C'est, en général, la situation des échanges interrégionaux où l'on peut observer une certaine homogénéité des comportements démographiques. Néanmoins la présence d'une grande ville, la distance... font que dans la majorité des cas les comportements démographiques diffèrent et que les deux phénomènes se cumulent.

La migration a un effet sélectif sur l'âge, (principalement entre 20 et 45 ans), et sur le sexe (prédominance masculine, éventuellement féminine dans certains cas particuliers) des individus migrants. Par ailleurs, les composantes sociales du déplacement (en groupe, en famille, seul...) entraînent également des effets de structure ; la politique de regroupement familial menée par la France à l'égard de la migration maghrébine dans les années 80 a ainsi privilégié les femmes des migrants déjà installés, accompagnées de leurs enfants.

A) *Dans les régions de départ*, la ponction d'effectifs d'adultes en plein âge de reproduction peut entraîner une rupture durable dans le processus de reproduction de la population d'origine. Le nombre des personnes âgées augmente, ainsi que le nombre des célibataires, et le renouvellement des générations n'est plus suffisant pour assurer le maintien de la population qui s'éteint alors progressivement. On connaît l'exemple de ces villages de la campagne française qui se sont vidés de leur substance et sont aujourd'hui abandonnés.

Certaines villes minières du Venezuela, installées sur les pôles d'exploitation du pétrole, dépassant les 100 000 habitants au moment de la pleine production, ont vu leur population réduite à moins de 30 000 habitants lorsque les puits se sont taris<sup>1</sup>.

1. J. Papail et M. Picouet, *Des villes et du pétrole. Aspects historiques et prospectifs des populations urbaines au Venezuela*, Paris, ORSTOM, « Travaux et documents », n° 203, 1987, 172 p.

Ces phénomènes d'abandon, fréquents dans les zones d'émigration, ne sont cependant pas irrémédiables. Dans le cas où l'émigration est organisée par le corps social avec une forte prédominance masculine, et une réversibilité des flux renouvelée, il n'y a pas de transferts du potentiel de croissance démographique; la reproduction est assurée par les séjours périodiques des migrants dans leur famille. Le fait qu'il y ait dans la région d'origine une prédominance de personnes âgées, d'enfants et de femmes, est sans grave conséquence sur la croissance de la population. On observe cette situation dans les zones d'émigration fortement organisée, telles que le sud des pays du Maghreb, la Kabylie, les sociétés sarakolés au Mali, etc.

B) *Dans les régions d'accueil*, l'afflux de jeunes adultes, de couples avec des jeunes enfants, entraîne un rajeunissement de la population; actuellement, c'est le cas de la plupart des grandes villes des pays du Tiers Monde. A l'inverse, dans certaines régions, on peut observer un vieillissement de la population en raison de la préférence des personnes en fin d'activité à s'y installer: la Floride ou la région de Nice par exemple.

Les déséquilibres que la migration occasionne dans la répartition par sexe, sont tout aussi conséquents, pouvant différer, voire rendre impossible, la réalisation de projets matrimoniaux et augmenter les problèmes liés au célibat (prostitution, délinquance, dépression, etc.). Au Venezuela, par exemple, lors de la grande vague d'immigration provoquée à la fin des années 70 par la revalorisation des prix du pétrole, l'immigration colombienne montrait une forte prédominance de femmes, tandis que l'immigration européenne connaissait une forte prédominance masculine. Voici le rapport de masculinité (nombre d'hommes pour 100 femmes) des immigrants européens et colombiens au Venezuela suivant le groupe

d'âge en 1979, les déséquilibres entre les sexes à l'intérieur de chaque groupe de migrants observés ne sont pas compensés par des échanges matrimoniaux accrus entre les deux communautés.

Tableau 2. — **Rapports de masculinité des immigrants européens et colombiens au Venezuela en 1979**

<i>Age</i>	<i>Européens</i>	<i>Colombiens</i>
15-19	100,0	90,6
20-24	124,4	89,5
25-29	133,0	96,2
30-34	142,6	106,0
Tous âges	112,8	97,6

Source : Chi Yi Chen y Picouet, 1979, *Dinamica de la Poblacion*.

Ces effets de la migration sur les structures par âge et sexe des populations concernées entraînent des déficits ou des excédents dans certaines classes d'âge, principalement à l'âge actif. Dans les campagnes, la pénurie de main-d'œuvre occasionnée par l'émigration est quelquefois si importante que les récoltes ne peuvent être complètement effectuées (à plusieurs reprises au Costa Rica, 30 % de la production de café n'a pu être récoltée).

**2. Les effets induits de la migration.** — Les niveaux de la fécondité et de la mortalité sont rarement homogènes dans les populations de départ et les populations d'accueil, en particulier lorsque les flux agissent des campagnes vers les villes ou des pays du Sud vers les pays du Nord. Aux effets provoqués par les transferts d'effectifs, s'ajoutent ceux que génèrent le différentiel de niveau des facteurs naturels entre les régions concernées. On peut assister, lorsque la migration est importante, à de véritables « transferts de capacité de croissance » qui modifient les schémas démographiques des populations en cause.

Ces changements sont difficiles à apprécier en raison du nombre de facteurs qui interviennent et dont on ne peut isoler les effets aisément. En effet, leur ampleur dépend de l'importance de la migration, de sa nature sociale, etc. En outre, les phénomènes « induits » par la migration ont des effets de caractère cumulatif, dont le poids est directement lié à l'ancienneté de la migration (par le nombre de générations de migrants concernées) et au degré d'assimilation des immigrants et de leurs descendants dans la société d'accueil.

On peut distinguer les effets induits « primaires » qui résultent des différences de comportements démographiques entre les immigrants et leur population d'accueil, et les effets induits « secondaires », moins connus, qui ont trait aux comportements démographiques des descendants des immigrants de la première génération (phénomène des beurs par exemple, descendants des immigrants d'origine maghrébine en France).

A) *Le poids des effets induits « primaires »* dépend, d'une part de l'importance de la différence des niveaux de fécondité et de mortalité des populations d'origine et d'accueil, et d'autre part de la persistance de cette différence une fois la migration accomplie.

Les populations migrantes pouvant en général accéder aux services médicaux et sanitaires du pays d'accueil, les différences entre les niveaux différentiels de la mortalité s'estompent assez vite. En ce qui concerne les comportements reproductifs, les situations sont plus complexes. Entrent en jeu, l'importance de la communauté des immigrants déjà installés et son poids social sur les nouveaux arrivants, le degré d'intégration de cette communauté, l'importance des échanges matrimoniaux entre les immigrés et la population d'accueil. Les régions de départ (en majorité rurale), ont en général une fécondité supérieure aux régions d'accueil (les villes).



Une enquête<sup>1</sup> auprès des femmes migrantes, originaires de l'intérieur de la Tunisie et installées dans la capitale, Tunis, montre que c'est au moment de leur arrivée que les immigrantes sont le plus réceptives à une modification de leur comportement, qui est fortement dépendante des conditions d'accueil de la famille émigrée, de l'âge de la femme, du nombre d'enfants qu'elle a déjà eus. On remarque dans cette enquête, que les migrantes ont tendance à calquer leurs comportements sur celui des femmes originaires de leur région, mais dont la migration est plus ancienne. L'importance du changement dépendrait donc du degré d'intégration à la vie citadine de la communauté, qui constituerait un modèle possible pour les nouvelles venues ; ensuite, on constate une stabilisation de comportements assez rapide.

Ainsi, la dynamique d'une population soumise à de forts mouvements d'immigration apparaît comme une juxtaposition de modèles intermédiaires de la fécondité rurale haute à la fécondité urbaine faible, qui dépendent autant des différences de fécondité entre les sociétés de départ et d'accueil, que de l'existence des communautés d'émigrés et de leur degré d'intégration. Dans le cas de mouvements internes, c'est surtout l'opposition entre les modes de vie citadins et ruraux qui joue. En revanche, lorsqu'il s'agit de flux internationaux, s'ajoute à ces différences, la distance culturelle, et notamment religieuse, entre les communautés d'émigrés et les sociétés d'accueil. Les modèles de fécondité propres à la société du pays d'origine, peuvent résister plus longtemps au processus d'assimilation et les conséquences démographiques peuvent être conséquentes.

B) *Le cas de la France.* — Il est connu que la fécondité de la France s'est maintenue, et encore mainte-

1. Enquête Tunis 1972-1974, Institut national de la statistique, Tunisie.

nant, au-dessus du seuil de remplacement des générations (seuil en dessous duquel les générations existantes ne se renouvellent plus) en grande partie grâce à l'apport des naissances des populations émigrées. A ce sujet, une récente étude de l'INSEE sur les étrangers en France<sup>1</sup>, affirmait que près d'un nouveau-né sur trois avait un parent ou un grand parent étranger; selon cette même étude, on comptait en 1986, 5 millions d'enfants d'immigrés, toutes nationalités confondues (dont 3,3 millions étaient Français à la naissance), et également environ 5 millions de petits-enfants d'immigrés (tous Français de naissance).

La comparaison de l'évolution de l'indice synthétique de fécondité (nombre moyen des naissances vivantes par femme) des femmes émigrées d'origine algérienne, avec celui des Françaises, fait effectivement apparaître un écart de fécondité important entre les deux communautés. Cet écart tend à diminuer en raison de la baisse de la fécondité des Algériennes qui a pratiquement diminué de moitié. Aujourd'hui, elle est de 3,23 enfants par femme contre 1,78 enfant pour les Françaises. Cette tendance au nivellement des niveaux de fécondité des femmes immigrées pouvait être aussi remarquée dans les années 70, parmi les communautés émigrées italienne et portugaise (tableau 3).

Les regroupements familiaux, organisés dès 1974, ont accentué le rôle de peuplement de l'immigration étrangère. Les femmes migrantes, en maintenant une fécondité supérieure à celle des Françaises, ont contribué à ralentir le processus de vieillissement de la population française. Ces effets induits sont toujours en décalage par rapport au flux qui les provoque; c'est là, une grande différence entre les effets sur les structures qui

1. INSEE, *Les étrangers en France : conditions de travail et santé des ouvriers*, Paris, « Economie et statistique », n° 242, avril 1991, 102 p.

Tableau 3. — Evolution de l'Indice synthétique de fécondité des femmes émigrées et des Françaises

	1968	1975	1982
Françaises	2,50	1,84	1,84
Etrangères	4,01	3,33	3,20
dont			
Portugaise	4,90	3,30	2,17
Italienne	3,32	2,12	1,74
Algérienne	5,92	5,29	4,29

Source : *Revue Population*, n° 4-5, 1985.

sont immédiats (par simple augmentation ou diminution d'effectifs) et les effets induits qui s'étalent dans le temps, pouvant persister plusieurs dizaines d'années après la date de la migration.

## II. — Migration et distribution spatiale de la population

Les effets directs et induits de la migration sur la dynamique démographique des populations, provoquent des changements dans la distribution spatiale de la population. Certains sont perceptibles rapidement, surtout dans les situations d'exode telles que : l'abandon de villages et de régions, la concentration dans certains lieux (frontières, bandes côtières...), etc. D'autres sont plus diffus comme par exemple : les phénomènes de périurbanisation dans les capitales du Tiers Monde ou l'installation progressive de « quartiers d'immigrés » au cœur des grandes métropoles des pays d'accueil, etc.

La recomposition de l'espace occupé est permanente; elle subit de brutales accélérations sous l'effet des vagues de migration. Ces transformations ne sont connues que d'une manière approximative et souvent seulement dans leurs manifestations globales : dépeu-

plement des campagnes, concentration urbaine. Ce n'est souvent qu'après coup, que sont constatées les conséquences des mouvements migratoires sur la « physionomie » territoriale du pays.

**1. De nouvelles formes d'exode rural.** — Le mouvement de population des campagnes vers les villes est un phénomène historique qui traduit l'émergence d'une civilisation urbaine et le passage d'une société essentiellement agricole et pastorale à une société polyvalente, où dominent les activités de transformations industrielles et de services : commerce, banque, loisirs, etc.

A) *En Europe*, ce processus s'est effectué très lentement jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle : la fragmentation politique, la dominante agricole de la production ne permettaient pas aux villes de se développer. Ce n'est qu'au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'apparut réellement le phénomène d'exode rural, la révolution industrielle drainant la main-d'œuvre vers les villes. Le phénomène, à l'échelle de l'histoire du peuplement, fut rapide mais progressif (en comparaison du phénomène d'urbanisation dans les pays du Sud), puisqu'il s'étale sur plus d'un siècle.

Un véritable changement de société s'en est suivi : de nouvelles formes d'organisation de l'espace urbain et rural apparurent, allant de pair avec l'émergence de nouvelles classes sociales. Dans les campagnes les plus délaissées, la perte des forces vives entraîna un dépeuplement si intense que certains villages disparurent et que d'autres subirent une paupérisation croissante, victimes de la spécialisation de type capitaliste des productions agricoles qui bénéficiait aux régions les plus aptes à s'adapter.

Une véritable stratification s'est ainsi opérée entre les régions, déterminant une croissance différentielle des centres urbains selon la concentration des secteurs

économiques modernes autour des métropoles régionales d'une part, et l'effondrement des densités de population rurales d'autre part.

B) *Dans les pays du Tiers Monde*, le mouvement des campagnes vers les villes s'est effectué selon d'autres conditions :

- une croissance démographique, forte et rapide avec des taux de croissance entre 2,5 et 3,5% par an, provoquant un doublement de la population vingt à trente ans plus tard ;
- une dualité marquée entre les formes de production de subsistance et les productions agricoles de rente (imposées par l'extérieur : cacao, café, coton, canne à sucre, etc.);
- et surtout un système urbain de type macrocéphale, c'est-à-dire avec, entre une « capitale-mégapole » et les villages, des structures urbaines intermédiaires de faible taille et peu capables d'animer leur espace régional.

L'exode rural a souvent pris la forme d'une « migration de misère » sans changements majeurs des systèmes de production agricoles, vers des villes qui n'avaient pas les capacités économiques pour les accueillir. Mais, en dépit de l'accroissement démographique, il n'y eut pas de baisse des densités rurales ; au contraire, malgré une participation massive des ruraux à l'émigration celles-ci ont augmenté. Le cas de l'Afrique est éloquent : en 1960, la population rurale était de 228,9 millions avec un taux de croissance de 1,9% par an ; trente années plus tard, elle a presque doublé (437,1 millions en 1990, avec un taux de croissance de 2,3% par an).

Hormis l'adaptation à la production de vivres pour les villes, ce processus migratoire ne s'est pas accompagné d'une transformation des modes de production, ni

d'une révolution industrielle comme l'ont connu les pays européens. Le contexte de « non-développement » économique n'a pas permis l'accumulation des richesses et la création d'emplois dans les grandes villes réceptrices, qui n'ont pu faire face à la rapidité de concentration de populations de plus en plus nombreuses et démunies. Il en est résulté une dégradation de la vie urbaine : infrastructures et services insuffisants, développement des secteurs informels... La ville s'appauvrit et l'espace urbain se ruralise.

Cette situation africaine de l'exode rural, cette permanence de la pression démographique sur les campagnes, se retrouve dans la plupart des régions du monde où la population rurale domine encore. Partout ailleurs, les mouvements des campagnes ont peu à peu vidé les villes de leur substance et les réserves migratoires se sont épuisées ; c'est le cas d'un certain nombre de pays latino-américains (Costa Rica, Venezuela, Argentine, etc.) qui doivent faire face à l'abandon des terres et à la sururbanisation, quelquefois provoqués comme en Amérique centrale par les retraits forcés liés aux conflits politiques internes (Guatemala, Salvador, Nicaragua, Honduras).

**2. Les villes : un exutoire permanent.** — La concentration des hommes dans des lieux précis de leur territoire, est liée à l'évolution de la société humaine. Du gîte au terroir, des villages aux villes, des villes aux grandes métropoles, l'urbanisation a suivi le développement économique et social des populations. L'histoire a forgé les systèmes urbains, tantôt par un réseau ancien et dense de villes, qui se sont hiérarchisées suivant leur taille et leurs fonctions économiques et politiques, attribuant à certaines d'entre elles le rôle de capitale (cas des régions où se sont développées très tôt les civilisations urbaines : Bassin méditerranéen, Europe, Extrême-Orient, etc.), et tantôt par l'émergence récente de méga-

poles sur un tissu de gros bourgs ruraux (cas des régions où dominant encore les sociétés agro-pastorales).

Les migrations se situent donc au cœur du processus de concentration des populations dans les villes. Naguère, source inépuisable d'hommes, les campagnes ont fourni les contingents de main-d'œuvre que l'économie urbaine nécessitait. Dans les pays du Nord, le potentiel migratoire des campagnes est aujourd'hui exsangue et les flux migratoires dominants s'effectuent entre les villes<sup>1</sup>. En revanche, dans les pays du Tiers Monde, le potentiel migratoire des campagnes est resté considérable par l'effet de la croissance démographique accélérée.

A) *Dans les pays du Sud*, l'exode rural n'a pas atteint son niveau maximal et les densités rurales continuent d'augmenter malgré l'émigration vers les villes et l'étranger. La baisse de la fécondité est relativement lente et ne permet pas d'envisager à moyen terme une pression migratoire moindre, eu égard aux générations nombreuses déjà existantes. Aussi, l'un des problèmes majeurs du futur proche est l'urbanisation rapide des pays du Sud.

Quelques chiffres présentés au niveau mondial par les Nations Unies donnent l'ampleur de ce phénomène : en 1900, la population urbaine représentait 26,5% de la population de la planète; en l'an 2000, cette proportion sera de 79%. C'est une formidable progression, mais, plus parlant encore, la population urbaine dans les pays du Sud passera au cours de ce siècle de 6,5% à 43,4%, et pratiquement 7 citadins sur 10 vivront dans les villes du Tiers Monde.

1. En France, selon un récent rapport de la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), la campagne continue de se vider, le contraste entre les zones rurales développées et les zones les plus fragiles s'accroissant.

L'apport migratoire participe directement à ce phénomène de concentration. Dans les villes africaines au sud du Sahara, les migrants constituent souvent les deux tiers de la population urbaine; la croissance de Mexico, parmi les premières villes du Monde (3 millions en 1950, plus de 15 millions aujourd'hui), résulte pour 48% de l'accroissement naturel (reproduction de sa propre population), pour 6% de l'absorption de localités rurales avoisinantes et pour 46% de l'apport migratoire direct.

Le migrant tend à privilégier les centres dynamiques où ses chances de trouver un emploi, d'améliorer ses conditions de vie, lui semblent optimales. Ce choix de la destination, même s'il demeure largement subjectif (le clinquant de la grande ville), introduit un effet sélectif qui accroît les disparités régionales déjà existantes. De là le phénomène de *mégapolarisation* dans les pays où le réseau urbain se limitait à un ou deux grands centres. Le Venezuela compte parmi les rares pays où cette tendance à la concentration a pu être limitée au prix d'une politique d'investissements publics très volontariste favorisant certains centres régionaux<sup>1</sup>.

B) *En France*, l'exode rural ne joue plus un rôle déterminant dans la distribution spatiale de la population; ce sont les différences entre les dynamiques économiques régionales, qui sont à la source des principaux mouvements de population, majoritairement entre les villes. L'action gouvernementale à travers les politiques d'aménagement du territoire n'a pas, malgré les actions incitatives, modifié profondément l'espace migratoire français.

La région parisienne continue d'attirer plus d'actifs

1. Politique sans lendemain si elle n'est pas assise sur la longue durée, J. Papail et M. Picouet, *op. cit.*, Paris, 1987.



qu'elle n'en perd et cela en dépit des aides de l'Etat à l'industrialisation des régions défavorisées et de la politique de *délocalisation*. En fait, l'Etat a plus accompagné le développement qu'il ne l'a suscité, prenant acte des nouveaux mouvements de population, tels que le retour des retraités dans leurs régions rurales d'origine ou leur installation dans des régions au climat attractif, le phénomène des résidences secondaires, l'installation de citadins dans les régions rurales (permise par le développement des télécommunications et des transports)...

Cette « contre-urbanisation »<sup>1</sup>, ainsi que la forte mobilité urbaine (entre villes, ou interne aux grandes métropoles avec des phénomènes de périurbanisation), induisent des effets qui peuvent aller jusqu'à un renversement des dynamiques démographiques : enrayer, par exemple, le dépeuplement et le vieillissement de certaines communes rurales; la plupart des communes rurales situées dans un rayon de 60 km autour de la métropole de Marseille ont connu ce phénomène, voyant leur taux de croissance dépasser souvent les 5% annuel avec un rajeunissement de leur population. A travers cette mobilité résidentielle, l'espace se restructure d'une manière plus informelle que celle liée à l'économie; la notion de migration est ici dépassée, laissant place à la notion d'espace résidentiel et professionnel qui tend à s'élargir. Ces tendances observées dans les pays du Nord semblent présager ce qui peut se passer dans les pays du Sud à mesure que les mutations sociales et politiques se confirmeront.

1. D. Courgeau, *Trois siècles de mobilité spatiale en France : Etude sur la dynamique, l'évolution et les conséquences des migrations*, *Rapports et documents de sciences sociales*, Paris, Unesco, n° 51, 1992.

## Chapitre IV

### MIGRATIONS DE MAIN-D'ŒUVRE ET INCIDENCES ÉCONOMIQUES

Les civilisations humaines se sont développées au travers de grands chantiers, plus ou moins majestueux, qui nécessitaient une main-d'œuvre considérable, impossible à trouver entièrement sur place et qu'il fallut donc amener de gré ou de force. Avec les guerres, ce furent les deux principales causes historiques de migrations massives de main-d'œuvre.

Dans un passé plus proche, caractérisé par les grandes découvertes géographiques et les débuts du progrès technique, la recherche des métaux précieux et les monocultures d'exportation au profit des métropoles coloniales ont entretenu des flux de migration de main-d'œuvre quasi permanents à travers les continents, que ce fût sous une forme esclavagiste, ou sous une forme contractuelle. Ces grands mouvements de main-d'œuvre provoqués par les économies coloniales se sont poursuivis avec les grands travaux (fin du XIX<sup>e</sup> et début du XX<sup>e</sup> siècle) : canal de Panama, chemins de fer en Europe, en Inde...

Après la Seconde Guerre mondiale, les économies des pays industrialisés se trouvèrent en pleine croissance et nécessitèrent à nouveau d'importants compléments de main-d'œuvre qu'elles sollicitèrent principalement dans leurs anciennes colonies par le biais d'incitations diverses. Mais la constitution des États-nations, qui s'est accompagnée de la délimitation figée

des territoires après la Conférence de Yalta (1945), avait largement contribué à la mise en place d'espaces économiques hiérarchisés accompagnés de situations de dépendances qui ont fortement affecté et dérégulé les rapports de l'offre et de la demande de travail, tandis que parallèlement les centres urbains modernes ont progressivement développé un fort activisme économique générateur d'emplois stables indépendants des saisons. Les transferts de main-d'œuvre vers les villes ont ainsi profondément modifié la répartition des activités humaines et la forte tertiarisation des économies modernes<sup>1</sup> (administration, commerce, établissements financiers...) a achevé ce processus.

L'étude des flux migratoires contemporains apparaît ainsi étroitement liée à celle des faits économiques en raison de leurs conséquences sur la main-d'œuvre. La dynamique d'ajustement des espaces économiques par les déplacements de main-d'œuvre relève de deux types de contraintes : les gains de productivité nécessaires à la croissance des économies nationales et la régulation des marchés du travail internes et externes.

### **I. — Les incidences de la migration sur le système productif**

Mécanisation agricole, techniques de production modernes et sophistiquées, moyens de communication instantanés, transports rapides à des coûts réduits, etc., l'organisation traditionnelle du travail s'est modifiée en fonction des nouvelles normes de la productivité économique : les exigences de rendements accrus ont diminué les effectifs nécessaires de la main-d'œuvre permanente. Cette (dé)régulation économique est la cause majeure

1. En 1992, aux Etats-Unis, première puissance mondiale, la part du tertiaire atteignait 77% de l'emploi total (Source : US Labour Statistics Bureau).

d'importants mouvements contemporains de population, et la mobilité professionnelle qui va croissante, tout au moins dans les pays industrialisés, est source d'une dynamique migratoire nouvelle, qui peut être appréhendée à travers la hiérarchie des espaces économiques d'une part, et les diverses analyses coût-bénéfice de la migration d'autre part.

1. **La hiérarchie des espaces économiques.** — Les marchés nationaux de l'emploi se sont fragilisés du fait de leur dépendance croissante à l'égard de conjonctures économiques supranationales. Les capitaux obéissent de moins en moins aux logiques nationales et l'économie mondiale se globalise de plus en plus au travers des processus d'intégration verticale des marchés, qu'il s'agisse de la mise en place d'institutions communautaires, ou qu'il s'agisse de simples alliances économiques soumises à la dynamique protectionniste des zones de libre échange.

Mais les inégalités nationales restent impressionnantes et l'écart va croissant entre les niveaux de vie des différents pays de la planète, ce qui est évidemment source de nombreux mouvements migratoires des pays les plus pauvres vers les plus riches. Les disparités s'accroissent entre les zones du globe qui profitent de la dynamique économique industrielle, et celles qui en sont exclues. Depuis 1950, le revenu par personne a triplé dans les pays industrialisés, qui constituent ainsi un pôle d'attraction migratoire d'autant plus puissant que dans le même temps, le revenu par personne dans les pays pauvres est resté stagnant.

De plus, l'aggravation des déséquilibres démo-économiques entre le Nord et le Sud — régression démographique et croissance économique d'un côté, croissance démographique et stagnation économique de l'autre — affecte en conséquence l'écart entre la

demande potentielle de main-d'œuvre des pays développés et l'offre potentielle des pays en développement.

Or, la concurrence moderne résulte d'une part des niveaux de capitalisation financière et de progrès technologiques atteints, et d'autre part des coûts de main-d'œuvre. Si les deux premiers facteurs relèvent d'un niveau de développement économique nécessairement conséquent au plan national, il en va différemment en ce qui concerne la force de travail humaine pas ou peu qualifiée. Bien meilleur marché dans les pays économiquement faibles, peu susceptible de revendications, la main-d'œuvre des pays non développés constitue un réservoir intéressant pour les entreprises en expansion du monde industrialisé. De fait, depuis les années 60, nombre de pays occidentaux, mais aussi du Moyen-Orient, ont fait appel selon leur conjoncture, à ces filières de travailleurs immigrés pour soutenir leur croissance économique ; c'est ainsi que pendant les années 80, les Etats-Unis par exemple, ont importé chaque année environ un demi-million de travailleurs temporaires. Toutefois, cette époque semble plus ou moins révolue, dans la mesure où d'une part, la législation des Etats importateurs de main-d'œuvre est devenue de plus en plus rigoureuse, et d'autre part, nombre de sociétés ont commencé à délocaliser une partie de leurs unités de production dans les pays en développement, ce qui leur permet de diminuer à la fois les frais de la main-d'œuvre, qui est meilleur marché sur place, et les divers frais fiscaux et sociaux.

Par ailleurs, l'effet d'attraction qu'exercent les pays riches sur les populations de pays déshérités entraîne d'importants *flux spontanés* d'immigrants souvent clandestins, qui s'insèrent tant bien que mal dans les marchés du travail. Pendant longtemps, ce phénomène se limitait aux pays limitrophes ou à ceux relevant d'un même ensemble institutionnel : pays du Commonwealth, Départements et territoires d'outre-mer

français, etc., mais les distances ou les difficultés supplémentaires de toutes sortes : culturelles, climatiques... ne semblent plus devoir arrêter certaines catégories de migrants qui n'ont pas grand-chose à perdre dans la mesure où ils se trouvent en situation de réfugiés économiques ou politiques. Cette migration, *de misère* le plus souvent, constitue une sorte d'aller simple vers des pôles récepteurs urbains où se développent des communautés d'immigrés de plus en plus importantes qui survivent pour partie dans le secteur informel de l'activité économique, participant ainsi à la flexibilité du marché du travail des pays d'accueil.

La conjonction de ces différents facteurs au regard de la hiérarchie des espaces économiques explique la structuration des flux migratoires selon un processus de substitution<sup>1</sup> qui voit les travailleurs immigrés s'insérer dans les segments du marché du travail délaissés par la main-d'œuvre locale, elle-même attirée par des niveaux de vie supérieurs ailleurs. De la sorte, se mettent en place de véritables circuits à plusieurs niveaux : des Egyptiens trouvent à s'employer en Grèce, alors même que de nombreux Grecs vont s'implanter dans la République fédérale d'Allemagne; des flux soutenus de Guatémaltèques fuient leur pays pour le Mexique, tandis qu'on ne compte plus les Mexicains qui partent tenter leur chance chez leur voisin américain, etc. Ce processus de *migrations par substitution* existe parfois à des niveaux multiples, tels que les circuits « Haïti - Iles Vierges - Portorico - Etats-Unis » ou encore « Tonga - Fidji - Nouvelle-Zélande - Australie », etc., et concerne même les catégories socioprofessionnelles favorisées : en raison des parités du dollar, les élites australiennes ont migré vers la Californie et sont remplacées par les élites néo-zélandaises, dont les départs sont comblés

1. Qu'on appelle aussi parfois « migrations en cascade ».

par des arrivées nombreuses de médecins, hommes de loi ou d'affaires... qui sont Indiens ou Pakistanais!

Dans ces conditions, les migrations de main-d'œuvre sont devenues un moyen d'ajustement économique, sorte de régulation de la hiérarchie entre les pays et solution précaire aux dérèglements structurels des équilibres économiques nationaux. Dans un futur proche, les flux migratoires ont donc toutes les chances de continuer à entraîner les populations des régions de sécheresse (Afrique, Proche-Orient) vers des zones fertiles et irriguées, des pays démunis vers les pays à forte consommation, tandis que les mégapoles urbaines continueront à drainer de plus en plus d'immigrants : en l'an 2000, l'agglomération de Tokyo, incluant les préfectures voisines de Chiba et Kanagawa, dépassera probablement les 25 millions d'habitants, tandis que les agglomérations de Mexico<sup>1</sup>, et São Paulo comprendront de 22 à 25 millions d'habitants environ.

**2. L'analyse coût-bénéfice de la migration.** — Dans les pays occidentaux, on a tendance à analyser les problèmes migratoires du seul point de vue des problèmes posés dans la société réceptrice des migrants. Or, contrairement à une opinion répandue, l'importation de main-d'œuvre par les *pays récepteurs* ne constitue pas une solution pour les *pays émetteurs* en dépit de leur main-d'œuvre pléthorique ; on sait aujourd'hui qu'il n'y a pas de relation de compensation directe entre ces deux phénomènes et qu'il faut analyser le rapport coût-bénéfice des processus migratoires pour chaque situation.

A) *Pour le pays d'origine.* — On a longtemps considéré que les transferts de devises des émigrés étaient une source de richesses supplémentaire pour le pays d'origine, dans la mesure où ils contribuaient à l'équilibre de

1. Qui comptait 9 millions d'habitants en 1970...

la balance des paiements. En réalité, ces fonds sont rarement consacrés à des investissements profitables au développement ; de fait, les investissements des émigrés dans leur pays d'origine ne sont pas directement productifs, leur préoccupation principale étant plutôt le logement et le bien-être de leur famille. De plus, les pays d'origine ne disposent pas toujours, loin s'en faut, de garanties sûres de valorisation des investissements, et n'offrent que rarement des avantages spécifiques pour les investissements de leurs ressortissants émigrés, voire même privilégient les investisseurs étrangers. Certains pays paraissent cependant avoir compris tout le bénéfice qu'ils pourraient retirer de la dynamique d'échange que peuvent susciter leurs ressortissants émigrés, et pris conscience des potentialités que représentent à la fois les enjeux financiers et le capital humain « interactif », c'est-à-dire les émigrés capables d'assurer des liens commerciaux durables entre deux nations, dont ils possèdent souvent chacune des deux cultures ; tel est le cas du Maroc, de l'Égypte ou du Portugal par exemple. Ces pays tendent de plus en plus à prendre des mesures pour attirer et canaliser les transferts de fonds<sup>1</sup>, concernant les importations de biens, l'augmentation des entrées de devises et le contrôle des sorties, les avantages financiers (comptes en monnaie convertible ou en devises, aides au financement d'investissements, etc.), création de fondations, etc.

Dans ces conditions, il est bien difficile de définir la contribution de la main-d'œuvre émigrée à la croissance économique des pays d'origine ; si l'on considère les envois de fonds des travailleurs qui résident à l'étranger, les données internationales indiquent qu'en 1990,

1. Cf. sur cette question le rapport de l'OCDE (1994), Seconde session, III B : « Les flux financiers de l'émigration et leur impact sur le développement régional », p. 309, et particulièrement l'article de J.-P. Garson : « Les enjeux des flux financiers de l'émigration pour les pays du Maghreb ».



37 milliards de dollars d'envois nets ont été effectués, qu'il convient de rapporter aux 54 milliards qu'a atteint la même année l'aide officielle au développement, même s'il est évident qu'on ne peut appréhender que les envois réalisés selon les procédures officielles.

A l'inverse, l'émigration d'une partie des forces vives du pays n'est pas sans conséquences. En effet, ils appartiennent en majorité au sexe mâle et à des groupes d'âge plutôt jeunes (cf. chap. III), dont la capacité de travail est élevée; même dans les cas de surpopulation relative, cela constitue un facteur de rupture des équilibres socio-démographiques et des systèmes de production traditionnels, qui mérite d'être considéré. Le cas des émigrants éduqués est encore plus marqué et pose le problème de la *fuite des cerveaux*, issus de catégories socioprofessionnelles favorisées et formées, dont l'absence affecte la dynamique d'entraînement qui concourt directement au développement du pays d'origine.

B) *Pour le pays d'accueil.* — Quelle est la contribution de la main-d'œuvre immigrée à la croissance économique des « pays récepteurs » ?

C'est à partir du modèle de Lewis<sup>1</sup> qu'ont été mises en exergue les contributions de la main-d'œuvre immigrée à la croissance économique des *pays récepteurs*, véritable réservoir de main-d'œuvre représentant une offre illimitée de travail disponible dans une conjoncture de surem-ploi. D'une manière générale, la littérature scientifique sur cette question conclut à une incidence globalement positive sur le Produit national brut, tout en soulignant la complexité des interrelations à long terme<sup>2</sup>. L'augmen-

1. W. A. Lewis, *Economic Development with Unlimited Supplies of Labour*, Manchester School of Economic Studies, 22 mai, mimeographé, 1954.

2. J.-L. Simon, *The Economic Consequences of Immigration*, B. Blackwell, The Cato Institute.

tation de la population active serait source d'une efficacité économique accrue pour quatre raisons majeures :

- l'augmentation du taux de rotation du capital ;
- l'accroissement de la division du travail ;
- l'amélioration consécutive des transports et des communications ;
- le perfectionnement technologique et scientifique inhérent à l'augmentation de la population.

Cependant, la réponse à la question posée n'est pas simple dans la mesure où « l'immigration ne peut pas être interprétée uniquement comme un simple facteur régulateur du marché du travail à court terme puisqu'elle transforme aussi le mode de croissance des pays d'accueil, l'organisation du système productif, la structure même du marché du travail, le degré de spécialisation de l'économie »<sup>1</sup>.

Ainsi, l'Europe occidentale a connu une très forte croissance économique pendant les trois décennies postérieures à la Seconde Guerre mondiale, qui s'est appuyée sur une large sollicitation de la main-d'œuvre étrangère employée à faible coût. Analysée tantôt comme un frein à la modernisation technologique, tantôt comme un paramètre de profit supplémentaire pour les entreprises, cette main-d'œuvre étrangère a en outre eu des caractéristiques complémentaires non négligeables : flexibilité, facteur d'offre de travail illimitée et donc de pression à la baisse sur les salaires, amortissement des fluctuations conjoncturelles de la production et donc de la demande de travail, productivité accrue (au moins à court terme).

A l'inverse, se pose évidemment la question de savoir quel est le poids budgétaire de la main-d'œuvre immi-

1. G. Tapinos et A. De Rugy, *L'impact macro-économique de l'immigration, revue critique de la littérature depuis le milieu de la décennie 70*, Tendances des migrations internationales, OCDE, Rapport annuel, partie IV, 1993.

grée pour le pays d'accueil? A nouveau, la réponse n'est pas évidente, car les immigrants, plus vulnérables que les nationaux, sont davantage exposés au risque de la pauvreté et de l'emploi précaire, et constituent de ce fait un coût potentiel supplémentaire pour toutes les garanties sociales que peuvent fournir le pays d'accueil. Et puis, quelle échelle de temps faut-il considérer? Tout semble indiquer que l'immigration, et notamment celle qui affecte l'Europe, aura de moins en moins un caractère limité dans le temps avec une perspective de retour au pays, et deviendra de plus en plus durable voire définitive, ce qui oblige à raisonner avec des critères de cycle de vie complet, comparable à ceux des nationaux.

Les indicateurs retenus pour la mesure du coût social de l'immigration sont : d'une part, les prestations de transfert : allocations sociofamiliales diverses et indemnités de chômage, et d'autre part, les coûts supplémentaires liés à l'augmentation de population en matière de formation : éducation, transports publics, sécurité publique, protection de l'environnement. En contrepartie, il faudrait pouvoir inscrire toutes les recettes perçues par l'Etat pour tenter d'établir une balance comptable qui, en tout état de cause, ne prend pas en considération tous les avantages et inconvénients indirects. De nombreux modèles, et particulièrement anglo-saxons, se sont essayés à ce type d'exercice sans conclusion notoire, mais en faisant néanmoins ressortir le fait que les immigrants consomment de plus en plus de transferts au fur et à mesure de la durée de leur séjour tandis que leur contribution au système productif suit une courbe inverse en fonction du vieillissement, de la maladie, des variations de la conjoncture économique, etc.

Certaines situations de forte immigration s'avèrent préoccupantes pour le budget public de l'Etat receveur ; ainsi, le gouverneur de l'Etat de Floride aux Etats-Unis a rendu publique une estimation selon laquelle la popu-

lation immigrée<sup>1</sup> aurait coûté 997 \$ à chaque citoyen floridien pour l'année 1993, ce qui semble considérable, et il demande en conséquence à l'Etat fédéral américain de prendre à sa charge une participation financière.

## II. — Les incidences sur les marchés du travail

Dans la plupart des pays capitalistes avancés, on relève un épuisement progressif des ressources de main-d'œuvre nationale, qui agit à quatre niveaux successifs<sup>2</sup> sur la contraction des marchés du travail dans le temps :

- la dynamique de l'exode rural crée une offre de travail supplémentaire de la main-d'œuvre rurale : la population active agricole française est ainsi passée d'environ 20% au début des années 60, à 6% à la fin des années 80 ; toutefois, le non-renouvellement de la population active agricole<sup>3</sup> a quasiment déjà tari cette source de main-d'œuvre ;
- le recours systématique à la main-d'œuvre féminine depuis la Seconde Guerre mondiale, représente actuellement 40 à 46% de la population active dans les divers pays occidentaux ;
- la diminution du temps de travail salarial ;
- la diminution progressive de la population active en raison du vieillissement et du déficit démographique, hors immigration ; le Japon par exemple, pourrait ainsi devenir déficitaire en main-d'œuvre nationale au début du siècle prochain.

1. Il s'agit essentiellement des flux soutenus de réfugiés cubains et haïtiens qui ne peuvent être insérés facilement sur le marché du travail floridien.

2. Cf. « *Partir ? une théorie économique des migrations internationales* », R.-E. Verhaeren, Ed. PUG, 1990, 316 p.

3. Auparavant, les ruraux étaient attirés par le niveau de vie urbain supérieur et la création d'emplois, tandis que maintenant c'est plutôt l'appauvrissement des zones agricoles qui contribue à la poursuite de ce processus.

Confrontés à ces situations d'épuisement relatif de leurs ressources en main-d'œuvre, les pays développés se trouvent confrontés à des équilibres précaires, ce qui explique cette apparente contradiction, présente dans divers *pays récepteurs* de migrants, d'un taux de chômage élevé en même temps qu'une population active immigrée relativement importante, occupant en réalité des segments particuliers du marché du travail qui ne sont pas nécessairement concurrentiels et participent aussi à la croissance économique en cas de reprise. Ce faisant, les migrations internationales jouent un rôle déterminant dans l'ajustement de l'offre et de la demande de travail qui s'expriment sur les marchés des pays receveurs.

**1. Des marchés du travail segmentés.** — Le développement économique passant par diverses phases induites par le progrès technologique et les gains de productivité qui en résultent, il en découle que dans un premier temps, le développement conduit à remettre sur le marché du travail de la main-d'œuvre peu qualifiée, ce qui affecte au premier chef une grande partie des travailleurs immigrés. Dès lors, se pose la question de savoir s'ils ont ou non, un effet bénéfique sur les marchés du travail des pays récepteurs? Ou bien au contraire, s'inscrivent-ils en concurrence avec les travailleurs « autochtones-nationaux »? En période de croissance économique, la demande de travail excède en général l'offre, et l'apport des travailleurs immigrés constitue un complément appréciable sinon nécessaire, tandis qu'à l'inverse en période de récession, on observe une contraction de la demande qui dérégule le marché du travail et fait que la qualification n'est plus le discriminant principal; dès lors, l'éventuelle substitution des emplois de nationaux par des emplois d'immigrés selon la hiérarchie sociale et financière du travail exercé, ne fonctionne plus aussi bien et devient source de tensions sociopolitiques. En réalité, on

observe le plus souvent un marché du travail à deux vitesses, où les immigrants ne peuvent que très partiellement prétendre aux mêmes droits que les nationaux — et d'autant moins évidemment s'ils sont clandestins — ce qui se traduit par des activités souvent marginales et une insertion partielle dans le secteur informel, éventuellement accompagnée d'une relative exclusion sociale et de la formation de groupes sociaux marginalisés.

En théorie, l'appareil productif des sociétés industrialisées constitue un ensemble homogène, composé de secteurs d'activité économique bien articulés entre eux et dont les statistiques de chômage traduisent bien l'écart entre l'offre et la demande de travail. Mais tout le monde n'est pas égal au regard de l'emploi et c'est en fait l'incapacité pour le secteur moderne d'absorber l'ensemble des surplus de main-d'œuvre, particulièrement depuis la crise économique dans les pays industrialisés au début des années 70, qui a favorisé la croissance du secteur intermédiaire, informel ou non structuré, notamment dans les zones urbaines. Variable selon les conjonctures économiques, cette saturation relative du secteur moderne assure en fait une certaine flexibilité aux marchés du travail à travers des formes multiples du travail que l'on pensait déjà révolues : saisonnalité, intermitteance, marginalité, polyvalence, etc.

Il en découle un processus cyclique de substitution des travailleurs selon leur niveau de formation et de compétence, leur statut, leur vulnérabilité, etc., ce qu'illustre bien le fait que nombre de régions à fort taux de chômage continuent néanmoins d'accueillir des stocks élevés de travailleurs immigrés saisonniers ou en situation irrégulière.

**2. La fonction de régulation démo-migratoire.** — A l'origine, c'est la concurrence entre secteurs d'activité moderne et traditionnel dans l'allocation des facteurs

de production, notamment la terre et le travail, qui s'est exercée au détriment des activités traditionnelles et a contribué à leur marginalisation. Il en est résulté d'abord un exode rural puis des flux migratoires internes plus ou moins bien régulés par les facteurs démographiques. Puis, les pays développés se sont progressivement engagés dans un processus de diminution de leur fécondité qui a été la cause d'une stabilisation, puis d'une diminution de leur population active.

A l'inverse, la population économiquement active des régions en développement a fortement augmenté — 658 millions d'actifs supplémentaires entre 1970 et 1990 selon les Nations Unies — entraînant la saturation des marchés du travail locaux, le recul des salaires et des revenus. Mais il n'y a pas pour autant de corrélation directe entre la croissance démographique et la pression migratoire ou les flux d'immigrants vers les pays riches ; les interrelations sont complexes, ce qu'illustre bien le fait que l'Afrique et l'Asie du Sud, qui connaissent une forte croissance démographique, ne sont pourtant pas les principaux pourvoyeurs de migrants de la planète.

Le contexte de vieillissement démographique des pays industrialisés, qui se traduit par une diminution de l'effectif des jeunes générations consécutive à la dénatalité, pose le problème du *rapport de dépendance*<sup>1</sup>, et par voie de conséquence celui de l'apport démographique de la population immigrée dans la répartition par âge et catégorie d'activité de la population d'accueil. C'est ce qui explique que la comparaison entre divers pays des

1. Le rapport de dépendance traduit la proportion d'inactifs par rapport au nombre d'actifs. Le plus souvent, on considère que les personnes dépendantes sont celles âgées de moins de 15 ans et de plus de 64 ans, mais ces limites peuvent varier quelque peu selon les pays considérés. Si le rapport est inférieur à 1, cela signifie qu'il y a plus d'inactifs que d'actifs.

taux de chômage, tant pour la population immigrée que pour la population globale, doit être analysée en fonction de la pression des classes d'âge jeunes à l'entrée du marché du travail et du taux de dépendance. Par exemple, l'Allemagne de l'Ouest, avant la réunification, présente une structure de population vieillissante avec une faible pression à l'entrée du marché du travail, ce qui renforce le rôle complémentaire et régulateur de la population immigrée ; ses taux de chômage ne sont donc pas directement comparables à ceux de la France, dont la structure démographique est plus jeune et l'immigration plus ancienne et donc moins régulatrice.

D'une manière générale, on peut dire que les flux d'immigration drainent d'abord des individus relativement jeunes et de sexe masculin prédominant, dont la force de travail est un atout majeur d'insertion dans l'activité économique du pays d'accueil. Mais les choses se compliquent dans la mesure où ils sont aussi en âge de reproduction et qu'ils vont de ce fait contribuer à accroître la population immigrée et donc le taux de dépendance global ; encore que ce processus doit être relativisé selon la législation du pays d'accueil, particulièrement en ce qui concerne la dynamique des regroupements familiaux et les procédures d'acquisition de la nationalité, pour pouvoir être évalué correctement dans le temps.

En France, par exemple, leur impact actuel sur le marché du travail peut s'apprécier selon le nombre annuel de nouveaux emplois occupés par les jeunes étrangers nés en France, à l'exclusion de ceux qui ont été naturalisés. A plus long terme, les conséquences sur le marché du travail peuvent être estimées par le nombre de naissances vivantes d'enfants légitimes d'au moins un parent étranger.

Autre facteur de régulation démo-migratoire : la proportion des retours au pays en sortie de vie active ; dans la mesure où elle tend à diminuer, elle contribue au vieillissement.



lissement de la population active immigrée et à l'apparition de communautés d'immigrés, qui sont ainsi devenues des sous-populations à part entière ; se posent alors des problèmes d'un autre ordre, qui affectent plus leur descendance (deuxième et troisième générations) et modifient leur incidence sur le marché du travail.

**3. La part des immigrants dans le marché du travail français.** — Il y aurait actuellement environ 18 millions de Français qui auraient au moins un ascendant étranger en remontant les trois générations précédentes<sup>1</sup>, ce qui place la France au troisième rang (après les Etats-Unis et le Canada) des pourcentages de population d'origine immigrante parmi les pays industriels. On peut imaginer le déclin démographique qu'aurait connu le pays sans cet apport. De manière schématique, le marché du travail français connaît une immigration européenne ancienne avec l'implantation de divers flux de travailleurs immigrés :

- Italiens, venus par vagues après chacune des deux guerres mondiales, qui ont largement investi le secteur de la construction et des équipements publics ;
- Espagnols ayant fui leur pays, notamment pendant les années 60, soit par pauvreté, soit pour des motifs politiques, qui furent beaucoup utilisés dans l'agriculture ;
- Portugais, arrivés nombreux une décennie plus tard, mais pour les mêmes raisons ;
- et dans une mesure moindre : Polonais, Hongrois, (ex)-Yougoslaves, Grecs, Roumains.

Quant aux autres immigrants non-Européens, il s'agit essentiellement des maghrébins (Algérie, Maroc, Tunisie) à la suite à la fois de la décolonisation (1954-

1. M. Amar et P. Milza, *L'immigration en France*, Ed. Colin, 1990.

1962) et de la forte demande en main-d'œuvre de l'Etat français à la même époque, des Turcs et des (ex)-Indo-chinois.

Globalement, il s'agit d'une population plus jeune que la population française, même si les disparités sont nombreuses selon les flux considérés<sup>1</sup> : 15% de moins de 20 ans pour les Italiens contre 38% pour les Portugais, 41% pour les Algériens et 21% pour les Turcs au milieu de la décennie 1980. Par ailleurs, cette population connaît (encore) une faible proportion de personnes âgées; environ 8% de personnes de plus de 75 ans contre 15% pour la population française. L'immigration étrangère en France apparaît très liée au processus d'urbanisation, puisqu'un peu plus des deux tiers des étrangers résident dans une agglomération de plus de 100 000 habitants.

On estime qu'environ 4 millions d'immigrés sont actuellement en France et que 100 à 120 000 supplémentaires s'y installent *légalement* chaque année, répartis en trois catégories principales; ce sont les personnes étrangères relevant :

- de l'installation de plein droit, sans procédure : ressortissants de la Communauté économique européenne, conjoints étrangers de Français;
- de l'installation à la demande des intéressés, qui relèvent soit de la procédure de regroupement familial applicable aux travailleurs immigrés, soit de la procédure d'asile politique offerte à certaines situations de réfugiés;
- de l'installation sur invitation : travailleurs qualifiés de toutes nationalités auxquels les entreprises ou l'Etat ont fait appel pour des besoins spécifiques.

1. D. Courgeau, *Emigrer, immigrer, Le genre humain*, 2<sup>e</sup> semestre 1989, p. 73-86.

A ces catégories d'*immigrants légaux*, s'ajoutent évidemment tous les immigrés clandestins, en situation irrégulière et qui sont utilisés dans le secteur informel du marché du travail : emplois non déclarés, conditions souvent déplorables, etc.

#### 4. Le marché du travail européen et les immigrants.

— Le traité de Rome en 1958 décréta la libre circulation pour tous les travailleurs de la Communauté économique européenne, et fut complété en 1974 par un règlement<sup>1</sup> qui définit le programme d'action de la Communauté en faveur des travailleurs migrants et de leurs familles. Puis, en 1985, la mise en place de l'Acte unique européen se traduit par l'instauration<sup>2</sup> d'un espace sans frontière intérieure, applicable le 1<sup>er</sup> janvier 1993, dans lequel la libre circulation des personnes est assurée par une autorisation de séjour (limitée à trois mois en cas d'inactivité économique).

En 1986, les ministères des Etats membres de la Communauté mirent en place une coopération intergouvernementale pour les questions d'immigration et d'asile, notamment à travers la création d'un groupe *ad hoc Immigration* qui présenta en 1989 le « Document de Palma de Majorque » qui fait l'inventaire de toutes les mesures nécessaires à l'abolition des frontières intérieures, organisées autour des problèmes majeurs suivants : contrôle des frontières extérieures de la Communauté, contrôle aux frontières intérieures, répression de la drogue, répression du terrorisme, répression de la criminalité internationale, politique des visas, politiques des demandes d'asile, mesures d'éloignement, coopération judiciaire.

Au sein de la Communauté, le suivi de ces questions de migration internationale à l'intérieur des frontières

1. N° 1612/68.

2. Art. 8A du traité de la Communauté.

communautaires, est assuré par la Direction générale V : « Affaires sociales et mobilité des travailleurs », qui s'est doté d'un groupe de consultation dénommé RIMET. Existente également deux organismes d'études : le CIREA (Centre d'informations et de recherche sur les demandeurs d'asile) et le CIREFI (Centre d'informations, de réflexions et d'échanges sur les frontières extérieures et l'immigration).

Le traité de Maastricht a défini les divers accords d'espace sans frontières, de libre circulation, de citoyenneté européenne, de sécurité commune, de politique d'asile, d'accueil de ressortissants des pays tiers et de politique d'immigration, comme des questions d'intérêt commun, ce qui revient à donner compétence sur ces questions au Conseil des ministres de la Communauté, instance supranationale.

En Europe, la quasi-fermeture des frontières (Allemagne, Belgique, France) intervenue au moment du choc pétrolier de 1974 a sensiblement modifié les caractéristiques de l'immigration : d'une situation relativement souple, plus ou moins temporaire et en tous cas réversible, les immigrés ont vu leurs perspectives se figer et, obligés de faire des choix, cherchèrent en conséquence les moyens de renforcer leur position, ce qui se traduisit par :

- le regroupement familial, qui entraîna l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes, les rapprochant en cela des caractéristiques des populations d'accueil ;
- la modification des perspectives du retour éventuel devenu plus problématique, soit des perspectives de durée de séjour allongée, voire d'installation définitive ;
- l'accroissement de la clandestinité ;
- l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile politique.

## Chapitre V

### **MIGRATIONS ET STRUCTURES SOCIALES**

Selon les statistiques internationales de 1994, on estime qu'environ 125 millions de personnes vivent en dehors de leur pays natal ; la réalité est probablement bien plus importante si l'on considère toutes les formes de migration clandestine, temporaire, pendulaire, etc., qui ne peuvent être saisies statistiquement. Les migrations de main-d'œuvre et leurs conséquences ont pendant longtemps imposé une lecture économique des phénomènes migratoires, occultant ainsi la part des déterminants sociologiques et des réseaux migratoires.

#### **I. — Les repères socioculturels de la migration**

La langue, la religion, les habitudes alimentaires ou vestimentaires, l'accoutumance climatologique... sont autant de facteurs socioculturels avec lesquels le migrant doit composer pour pouvoir s'adapter à une société d'accueil qu'il n'a pas toujours choisie. Plus la migration intervient jeune, et plus l'adaptation est facile ; pour les adultes, selon la durée et les facteurs personnels, le migrant peut au mieux acquérir une *double culture* au fil du temps, qui lui permettra d'être dans une situation acceptable, mais certains ne s'adaptent jamais complètement et vivent *par procuration* pendant plusieurs décennies parfois.

Par-delà les stratégies individuelles de logique économique qui sous-tendent les décisions de migration volontaire, sont apparus progressivement de multiples facteurs fondés en partie sur ce processus de rupture, inhérent à tout déplacement : l'individu rompt avec son environnement, qu'il doit donc recréer dans le lieu d'accueil; il dispose parfois de relais sociofamiliaux sur place qui l'aident à s'insérer et assurent une éventuelle transition; d'autres fois, la rupture peut être aussi totale, au moins pour un temps.

Pour les législateurs des pays receveurs, il est bien difficile de trouver un équilibre entre un besoin fondamental de la vie des familles et une croissance insidieuse de l'immigration, dont il faut précisément prendre en compte les spécificités socioculturelles.

**1. La seconde génération d'immigrés.** — En dépit de certaines spécificités des lois françaises et des récentes réformes<sup>1</sup>, la quasi-totalité de la descendance des immigrés devient française à l'âge de 18 ans, pour autant qu'elle en exprime le désir et qu'elle soit née en France. En ce domaine, l'esprit du Code de la nationalité est très clair dans sa volonté de ne pas perpétuer à travers les générations le caractère étranger d'une partie de la population et donc de maintenir l'unité de la population de la nation sans expression de minorités juridiques.

Les enfants d'immigrés appartiennent-ils pour autant au tissu social français? Le simple fait d'utiliser couramment l'expression « seconde génération »<sup>2</sup>, traduit l'ambiguïté de leur situation et les troubles identi-

1. « Lois Pasqua » votées en 1993, cf. chap. VI.

2. Par simple purisme linguistique — mais peut-être recouvre-t-il une réalité? — on remarquera la différence que marque l'utilisation de l'expression « seconde génération », qui exprime théoriquement la fin du processus...! par rapport à l'expression « deuxième génération », qui pourrait être suivie d'une troisième, d'une quatrième, etc.

taires qui peuvent en résulter. En France, cette expression marque bien le changement de composition sociale des communautés de migrants, qui est intervenu au milieu des années 70 ; d'une immigration de main-d'œuvre économique, essentiellement masculine, avec forte probabilité de retour au pays d'origine, on est passé à la constitution de communautés avec une perspective de cohabitation et d'insertion dans le tissu social français.

Dans ces conditions, les problèmes des générations issues d'ascendants immigrés se posent bien souvent en termes d'identité culturelle et d'équilibre entre un processus d'acculturation lent et difficilement réversible des normes de la société d'origine d'une part, et un processus d'assimilation culturelle par la société d'accueil d'autre part. Cette transition socioculturelle à travers les générations passe par le développement d'une sorte d'*identité ambivalente* qui sous-tend certaines dynamiques sociales spécifiques : « Beurs » (Français maghrébins) « Pariniquais » (Français martiniquais) en France, « Tex-Mex » (Texans mexicains) ou « Flo-Mex » (Floridiens mexicains) aux Etats-Unis... On peut multiplier à volonté les exemples de ces situations hybrides que viennent renforcer les unions mixtes entre deux races et/ou deux cultures, et les métissages divers. Avec les temps modernes, se développe même une culture urbaine largement internationale, façonnée par les circuits de distribution-consommation à l'échelle planétaire, où se retrouvent à travers les continents sensiblement les mêmes modes de vie et repères identitaires : les différences entre les adolescents de Buenos Aires, New York, Johannesburg, Taipeh ou Athènes... s'amenuisent de plus en plus. Les diverses polémiques plus ou moins médiatisées, sur les « seuils de tolérance » des populations étrangères apparaissent ainsi quelque peu dépassées par la puissance de cette dynamique historique du

métissage ethnique, social, culturel, qui fait que la définition même de l'étranger n'est jamais complètement définitive.

**2. La féminisation de la migration.** — La distribution des statistiques migratoires selon les rapports de masculinité ne laisse aucun doute sur la participation en très forte croissance des femmes dans les flux migratoires modernes, quelle que soit leur forme<sup>1</sup>. En revanche, les conséquences de cette évolution sur la reproduction des systèmes familiaux et la durée des cycles migratoires sont encore méconnues, alors même que la participation féminine répond à plusieurs facteurs sensiblement nouveaux : recherche d'une minimisation des risques, implications différentes dans le temps et dans l'espace, reproduction, lieux d'implantation répondant davantage à des critères socio-éducatifs et non plus seulement économiques, etc.

La dynamique des « marchés matrimoniaux »<sup>2</sup>, fondée sur des critères propres à des groupes familiaux plus ou moins larges, qui constituait l'essentiel de la migration féminine jusqu'à une époque récente, a progressivement laissé une certaine place à des stratégies féminines personnelles. Peu ou pas du tout consultées, les femmes ne participaient guère au processus décisionnel et subissaient soit la migration elle-même, soit les conséquences de celle de leurs proches ; dorénavant, elles tendent de plus en plus à maîtriser leur destin migratoire éventuel, tant interne qu'international. On ne saurait encore parler, au moins dans les sociétés non occidentales, de stratégies strictement individuelles, et la migration féminine moderne affecte forte-

1. United Nations, *Internal Migration of Women in Developing Countries*, Sales n° E. 94 . XIII . 3, 1993.

2. Système de régulation des unions organisé par les sociétés traditionnelles en vue de leur reproduction sociale.



ment l'ensemble du groupe familial; elle ne se pose plus seulement en termes de contribution au revenu familial, comme pour nombre de migrants masculins, mais aussi en termes consensuels de sociologie de groupes familiaux, qui s'expriment parfois au sein de larges réseaux ethnonationaux.

Or, la plupart des modèles statistiques, qui servent de référence à l'analyse migratoire, et qu'affectionnent les Anglo-Saxons notamment<sup>1</sup>, utilisent des hypothèses fondées principalement sur des comportements et des choix individuels dans la perspective de profits économiques, qui seraient pris en toute indépendance sociale. Ils font ainsi l'impasse sur les facteurs sociaux de la migration et le poids des réseaux qui se sont structurés au fil du temps.

**3. Les réseaux sociomigratoires.** — Les migrations plus ou moins aventureuses à la recherche de l'« Eldorado » semblent définitivement révolues; époque fascinante en vérité, que celle où le migrant, son baluchon sur le dos, trouvait à s'embaucher ici ou là, et amassait un pécule conséquent avant de décider de reprendre la route ou de retourner chez lui. Le temps du « migrant-pionnier » n'est plus, et a laissé la place à des cohortes de « migrants-relais » dont certains ont infiltré les milieux d'accueil tout en conservant des liens ténus avec leur communauté sociale d'origine, au point d'être devenus parfois complètement polyculturels. Or, plus la mobilité humaine va croissante, et plus les communautés de migrants tissent des réseaux puissants, qui balisent les

1. Certaines publications, parmi d'autres, reviennent plus souvent dans la littérature sur cette question : G. Ranis and J. Fei, A theory of economic development, *American Economic Review*, vol. 51, p. 533-565, 1961 ; M. P. Todaro, *Economic Development in the Third World*, Longman, 1989, 4<sup>e</sup> éd. ; O. Stark, *The Migration of Labour*, Cambridge, Basil Blackwell, 1991.

étapes à la disposition des générations suivantes. D'ores et déjà, les conséquences politico-institutionnelles sont considérables (cf. chap. VI) pour les Etats, confrontés à des groupes de pression devenus parfois redoutables ; de plus, ces communautés sous-tendent des circuits socio-économiques informels en matière de commerce, de finances, etc., parfois structurés en dehors des sujétions politico-légales : passeurs, agents recruteurs, structures-relais, etc., facilitent les migrations clandestines et certaines filières professionnelles spécialisées : réseau de prostitution des femmes de l'île de Saint-Domingue à travers la Caraïbe, « narco-migrants » en Amérique latine ou en Asie, trafiquants diamantaires<sup>1</sup> à travers l'Afrique de l'Ouest, etc.

**4. Les diasporas.** — Le terme « Diaspora » désignait à l'origine la dispersion des juifs exilés à travers le monde antique, puis devint progressivement polysémique et appliqué à toutes les ethnies soumises à un processus d'éparpillement dont les ressortissants ont formé des réseaux de solidarité actifs à travers le monde, telles les diasporas arabes, basques, chinoises, haïtiennes, syro-libanaises, tchèques, etc. Il ne caractérise pas pour autant toutes les situations de dispersion mais on peut tenter d'établir une typologie des diasporas ; selon Alain Medam<sup>2</sup> « l'on pourrait distinguer les diasporas cristallisées, durcies, stabilisées, des diasporas encore fluides, mouvantes, flottantes. Les premières, approximativement, prennent naissance à la fin du siècle dernier ; les secondes sont récentes, contemporaines, en voie de constitution. Les premières sont organisées, institution-

1. S. Bredeloup, Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la « Diams'pora » ?, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 1, 1993.

2. A. Medam, Diaspora/Diasporas, Archétype et typologie, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 9, n° 1, 1993, p. 59-65.

nalisées ; elles secrètent les premières cultures diasporiques, tendent à une maîtrise du pouvoir politique dans les divers pays d'accueil, ne modifient plus qu'insensiblement leurs implantations territoriales. Les secondes, à l'inverse, sont encore précaires, aventureuses, mues par des impératifs de survie, soumises à des pouvoirs locaux, etc. ». L'auteur estime à 70 millions d'émigrants, le nombre d'Européens partis vers les nouveaux continents au XIX<sup>e</sup> siècle, qui seraient à l'origine des 200 millions d'individus relevant de diasporas stabilisées actuellement à travers le monde ; s'y ajouteraient environ 60 millions d'individus représentant les « diasporas flottantes » en voie de stabilisation, et un volume incertain de diasporas soumises à une instabilité récurrente, à une sorte de mouvement perpétuel : Tamouls, Sikhs, Pakistanais, Philippins, etc.

D'une certaine manière, on peut considérer que la diaspora constitue une forme sociale achevée du processus migratoire humain : références collectives, réseaux de solidarité, filières financières et commerciales, maillage ethnoculturel par-delà les frontières, reproduction des valeurs morales et spirituelles de l'ethnie, de la langue, des croyances, des pratiques alimentaires, etc. Dans un monde soumis à une brutale mutation socioculturelle, ces diasporas apparaissent ainsi comme un repère stable hors du temps et des espaces nationalisés ; paradoxe étonnant que cette facette de la dynamique migratoire moderne qui, par sa force d'organisation et de structuration, tend à phagocyter les sociétés d'accueil et à remettre en question la réalité sociale des frontières, qui sont précisément le critère d'identification de la migration.

**5. La migration ultime.** — Parmi tous les symboles qui émaillent l'histoire des communautés de migrants, ceux qui s'attachent à la mémoire, aux rites mor-

tuaires, aux sépultures, etc., traduisent mieux que tous les autres, le poids des racines et de la culture d'origine dans les réseaux migratoires emmaillés à travers l'espace. Parce qu'il n'a, par définition, pas de rentabilité économique et représente au contraire une charge financière importante, le rapatriement des dépouilles mortuaires, phase ultime de la migration<sup>1</sup>, illustre pleinement le poids de l'héritage socioculturel que certains migrants ont précieusement conservé par-devers tout.

## II. — De l'immigration à l'assimilation

### 1. Le droit à la différence et le droit à l'indifférence.

— Une certaine peur du métissage ethnique et culturel, les fantasmes de la perte de l'identité nationale et de la disparition de la nation, ont cristallisé des opinions parfois fortement ségrégatives à l'endroit des populations immigrées. On peut d'ailleurs se demander, en ce qui concerne les mouvements sociopolitiques les plus protectionnistes, jusqu'à quel point l'exclusion des autres ne sert pas de support à leur propre construction identitaire, négligeant — cas de la France — par là même « le long et continu processus, par lequel l'Etat centralisateur, de Hugues Capet à la République des grandes colonisations, est parvenu à créer la nation française en annexant et incorporant des peuples et des cultures les plus divers »<sup>2</sup>.

Les termes pour décrire les rapports entre l'immigré et la société qui l'accueille, traduisent plus ou moins bien la philosophie sociopolitique qui prévaut dans le pays d'accueil, et les nuances ne sont pas dénuées

1. H. Chaieb, *La dernière migration*, Thèse de doctorat, 1990.

2. I. Tabaoda-Leonetti, Cohabitation pluri-ethnique dans la ville : stratégies d'insertion locale et phénomènes identitaires, *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 5, n° 2, 1989.

d'importance. Dans le cas français, en s'inspirant des travaux de Costa-Lascoux<sup>1</sup>, on peut distinguer trois situations prédominantes au sens sociojuridique :

- l'*assimilation* suppose que l'étranger se fond dans la société d'accueil et en adopte la mentalité, les comportements, les normes et les modes de vie. Il n'y a plus de caractère d'extranéité dans cette situation qui pousse à l'obtention irréversible de la nationalité;
- l'*insertion* reconnaît à l'étranger la place qu'il occupe, tout en préservant son particularisme d'origine, ses spécificités culturelles et son mode de vie. Ce vocable tend à être utilisé moins à l'endroit d'une situation globale du migrant que pour des situations spécifiques et ponctuelles (insertion professionnelle, sociale, scolaire ou associative, etc.);
- l'*intégration* caractérise une adhésion aux règles de fonctionnement et aux valeurs de la société d'accueil, ainsi qu'une participation active qui autorise une dynamique d'échange.

C'est ce dernier terme qui paraît être le plus adapté au phénomène contemporain des *métissages* ethniques, national, culturel, etc., même s'il a été fortement controversé par des revendications au nom du « droit à la différence », qui récusent l'impérialisme socioculturel de certains pays envers leurs immigrés. En réalité, l'intégration « au quotidien » suppose tout simplement l'application systématique des droits fondamentaux pour les immigrés sans discrimination sociale ni économique, ce qui implique des politiques d'insertion fortes en matière d'éducation, de formation professionnelle, de logement et cadre de vie. Mais le succès de l'intégra-

1. J. Costa-Lascoux, *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, « Notes et études documentaires », n° 4886, 1989.

tion passe aussi par les immigrés eux-mêmes qui sont supposés avoir conscience de l'égalité des devoirs qui incombent à tous les citoyens du pays d'accueil.

Confrontés à cette dialectique subtile — ou aux tentations doctrinaires — les Etats receveurs mènent des politiques variables (cf. chap. VI) selon leur idéologie de référence. Du point de vue des critères sociologiques, cela se traduit par des pratiques qui connaissent des fortunes diverses : le Canada « insère » les communautés de migrants qui restent dans leur culture d'origine, la France les « intègre » avec des méthodes différentes selon les gouvernements, les Etats-Unis les « conditionnent » dans une perspective plutôt compétitive, l'Allemagne les « gère » à la marge, etc.

A l'inverse, les immigrés, et surtout leur descendance, se trouvent déchirés entre l'expression de leurs racines et leur désir de vivre comme tout le monde, ce qui a conduit le gouvernement français de M. Rocard à prôner le « droit à l'indifférence » au début des années 90 ; ce concept marque sensiblement la différence entre les immigrés et leur descendance, qui a plus de difficultés à exprimer et revendiquer un héritage culturel reçu hors de son contexte de référence, voire même à le rejeter pour mieux se fondre dans la masse populaire.

**2. Les infrastructures sociales et la ségrégation.** — Dès lors que l'on aborde la question des droits sociaux des migrants, on se trouve confronté à l'inévitable dialectique entre les définitions de *l'immigré* et d'*étranger*. Se pose ainsi un problème statistique difficile à résoudre, dans la mesure où il existe plusieurs conceptions selon les civilisations. L'anglo-saxonne autorise et pratique les répartitions selon les origines sociales, religieuses, ethniques... A l'inverse, la conception française considère que ces critères sont discriminatoires ! Chaque pays offre des systèmes d'action sociale repo-

sant sur une politique de droit commun et des mesures spécifiques, mais c'est précisément la question des parts respectives de ces deux facteurs qui se trouve au cœur des processus de ségrégation.

C'est essentiellement autour de la question du logement qu'apparaissent les paramètres de la ségrégation. Par leur qualité et leur localisation, ils déterminent la marginalisation sociale; par leur concentration, ils favorisent les ghettos de travailleurs immigrés, qui deviennent progressivement explosifs. En Allemagne par exemple, les logements des travailleurs immigrés sont fournis par les employeurs selon un système de rotation visant à empêcher les regroupements familiaux, pratique officiellement justifiée par le fait que l'Allemagne ne se considère pas comme un pays d'immigration... Ce qui a contribué à accroître les mécanismes de ségrégation et par voie de conséquence les solidarités ethniques!

La scolarisation des enfants d'immigrés est également un indicateur précieux des rapports entre communautés, car elle constitue la clé de l'éventuelle intégration à terme des enfants de migrants. Dès 1977, la Communauté économique européenne préconisait l'organisation de mesures spécifiques d'accueil pour les enfants de migrants en coopération avec les pays d'origine, suggérant ainsi que les diverses initiatives privées laissent place à une politique éducative publique. En France, l'école laïque et républicaine répond au principe de l'égalité des chances et de l'égalité de traitement, et les situations mixtes ou métissées ne sont pas prises en compte; en Suède, les statistiques scolaires classent les enfants en fonction de la langue parlée à la maison, tandis qu'aux Etats-Unis, elles sont publiées selon l'identification ethnique : Blancs, Noirs, Hispaniques, Indiens d'Amérique (*Indian native*), Indiens, Asiatiques!

Au regard de tous ces facteurs déstabilisants provoqués par les diverses situations migratoires, on est tenté d'avoir une vision parfois pessimiste du processus et de raisonner plus en termes de « situation d'échec » et de conflits entre communautés. En réalité, les situations sont très diverses et cette perception peut être tout à fait relativisée si on l'appréhende plus en termes de classes sociales et de catégories socioprofessionnelles, qu'en termes de xénophobie ou de racisme. En ce sens, concernant les situations de ségrégation, ce sont plutôt les critères de l'exclusion sociale qui s'imposent en premier lieu, tant il est vrai que les immigrés aisés ne sont guère confrontés à ces situations.

A) *Le cas de la France.* — Tout au long de son histoire, la France a assimilé, inséré, intégré, etc., des immigrés, avec des mouvements xénophobes très importants selon les époques (Belges, Polonais entre les deux guerres, Maghrébins depuis la crise pétrolière, etc.). Actuellement, ces mouvements sont, en dépit des apparences, beaucoup plus marginaux qu'auparavant et plus conjoncturels que structurels. Leur nature a également changé, de même que leurs causes : forte concentration géographique, urbanisation marginalisée, politique de logement déficiente, forte « ghettoïsation », faible intégration des secondes générations<sup>1</sup>, etc. Il s'agit maintenant d'un phénomène de société à part entière, à tel point qu'au moment où l'ensemble des « lois Pasqua et Méhaignerie » ont conduit à une véritable déstabilisation des étrangers, vient d'être publié<sup>2</sup> à l'initiative de l'Association « SOS Racisme », un manuel à usage des étrangers,

1. La cité des Minguettes dans la région lyonnaise qui vient d'être partiellement rasée (octobre 1994), est souvent mentionnée comme une référence de ce processus.

2. *Droit des étrangers, le Guide*, coll. « Livre de poche », 1994, 464 p.



traitant de la nationalité française, des droits sociaux (santé, retraite, etc.), du mariage, du racisme, de la justice, de la police, du regroupement familial, de la garde à vue, de la reconduite à la frontière, des contrôles d'identité, etc.

B) *Le cas de la Grande-Bretagne.* — L'approche britannique<sup>1</sup>, peut se résumer ainsi : « Le gouvernement a la responsabilité de rendre possible pour chacun la participation pleine et entière à la vie économique, sociale et publique de la nation, tout en ayant la liberté de conserver sa religion propre et son identité culturelle. » Au Royaume-Uni le recensement de la population de 1991, utilise neuf possibilités d'identification ethnique : *white, black caribbean, black african, black other (describe), indian, pakistani, bangladeshi, chinese, other...* Ce pays de 55,5 millions d'habitants comprend approximativement 3 millions d'individus qui appartiennent aux « minorités ethniques » ; ce qui représente 5,5% de la population dont la moitié est née en Grande-Bretagne et près des trois quarts citoyens britanniques. L'immigration y est largement associée aux minorités raciales (Britain's Race Relations Act de 1965), qui restent libres de leur expression culturelle : vestimentaire, alimentaire, etc. On a enregistré 7 000 attaques racistes en 1990, et on estime que seulement 4% sont déclarées ! La seconde génération, c'est-à-dire les enfants d'immigrants, a largement adopté le mode de vie et les stigmates de l'Occident et rejeté en conséquence une partie de la culture de leurs parents. Les traditions telles que les mariages arrangés qui ont cours dans les communautés asiatiques, créent des conflits très durs entre parents immigrés et enfants nés Britanniques.

1. Que l'on retrouve également aux Pays-Bas et en Suède.

## Chapitre VI

### **SYSTÈMES MIGRATOIRES ET MESURES POLITICO-INSTITUTIONNELLES**

Peut-on parler de déterminisme politique et/ou institutionnel qui régisse les flux migratoires à long terme? Et si oui, peut-il être suffisamment fort pour pouvoir les réguler à volonté, que ce soit en amont comme facteur incitatif contraignant, ou en aval comme facteur coercitif des déséquilibres résultant des formes nouvelles de l'immigration. Dans les deux cas, les choix politico-institutionnels reposent sur la hiérarchisation des espaces économiques et l'idée que se font les gouvernements de leur potentiel sélectif d'évolution.

Confrontés aux pressions migratoires résultant de flux *spontanés*, c'est-à-dire non provoqués, les réactions et pratiques institutionnelles des gouvernements répondent à deux sortes de préoccupations qui ne sont pas toujours compatibles : structurelles et conjoncturelles. En phase de croissance économique et de paix sociale, les gouvernements ont tendance à entériner les flux et à rechercher l'insertion socio-administrative des migrants, ainsi que leur intégration culturelle; tel a été le cas des immigrés haïtiens au Québec par exemple. A l'inverse, dans les phases de récession économique ou de déséquilibres sociaux, la tendance est évidemment protectionniste et les gou-

vernements cherchent à déterminer un « nombre opportun » d'immigrés<sup>1</sup>, en fonction de considérations démographiques, d'impératifs économiques et éventuellement d'« obligations » internationales d'ordre humanitaire. Selon le type d'activité économique prioritairement touché, les immigrants sont alors plus ou moins confrontés à des difficultés diverses émanant des institutions : cartes de séjour, visas, arrêt des regroupements familiaux... Les migrants clandestins et les travailleurs saisonniers, largement tolérés sinon recherchés en situation d'expansion économique, se retrouvent alors dans une situation beaucoup plus fragile, sinon totalement aléatoire.

Par ailleurs, les sociétés d'accueil ont aussi des préoccupations à long terme concernant la place économique et la reproduction familiale des travailleurs immigrants. Plus ces sociétés sont socialement structurées, plus elles luttent contre le statut clandestin et tendent vers une intégration socio-administrative de leurs immigrants, leur assurant ainsi une relative protection contre les aléas conjoncturels; mais ce faisant, elles renforcent la dynamique des réseaux migratoires qui bénéficient dans ces conditions d'une inertie historique de plus en plus marquée au fil du temps. C'est ce qui explique que la marge de manœuvre des institutions européennes ou nord-américaines vis-à-vis des deuxièmes et troisièmes générations d'immigrants, se soit considérablement amenuisée depuis la décennie 1980. De fait, sont apparues diverses sous-populations plus ou moins polyculturelles, issues de l'immigration, qui fonctionnent et se renouvellent en partie de manière endogène, et échappent aux critères classiques de l'analyse migratoire.

1. Cf. sur cette question : F. Crépeau, La politique canadienne d'immigration : sélection et contrôle, *Revue Actes*, n° 61, 1987.

## I. — Les systèmes migratoires

Au regard de l'histoire de la colonisation et du développement économique, les flux migratoires et les effectifs de population d'origine immigrée présentent des composantes diverses selon les choix successifs des gouvernements. C'est l'articulation de ces composantes dans le temps qui permet d'appréhender aujourd'hui divers systèmes, dont les fluctuations sous-tendent les politiques conjoncturelles des Etats.

Certains systèmes migratoires sont restés directement soumis à l'emprise politico-institutionnelle, mais d'autres se sont autonomisés progressivement et échappent en partie aux politiques publiques. Selon Moulier-Boutang et Papademetriou<sup>1</sup>, un système migratoire « est la combinaison particulière de types de flux de population entre pays de départ et pays d'arrivée avec les règles ou les lois qui régissent ces flux et les organismes chargés de les appliquer ». En utilisant comme critères de différenciation, d'une part l'immigration de peuplement ou l'immigration de main-d'œuvre, tantôt comme régime principal et tantôt comme régime secondaire, et d'autre part la pratique institutionnelle des Etats à l'endroit de l'immigration, ces auteurs proposent une classification en six types théoriques de systèmes migratoires (voir tableau 4, p. 92).

En réalité, les pays relèvent de plusieurs cas simultanément, selon les phases de leur histoire, mais il résulte de ce tableau trois systèmes principaux : le peuplement (n° 2), l'installation durable (n° 3) et le travail temporaire (n° 4), qui constituent les fondements de la politique migratoire des Etats modernes.

Si l'on admet que la force d'attraction des pays récepteurs peut se mesurer en première approche du

1. Y. Moulier-Boutang et D. Papademetriou, Les systèmes migratoires : analyse comparative et études de cas, Rapport OCDE, *Migration et développement*, 1994, p. 21-41.

Tableau 4. — Les principaux systèmes migratoires internationaux

<i>Régime principal</i>	<i>Dénomination secondaire</i>	<i>Régime principal</i>	<i>Exemples de pays concernés</i>
1. Peuplement	Colonisation	Peuplement	Etats-Unis (jusqu'en 1921)
2. Peuplement	Immigration (déf.)	Main-d'œuvre	Etats-Unis, Canada, Australie
3. Main-d'œuvre	Installation durable	Peuplement	France, Belgique, Pays-Bas, Suède
4. Main-d'œuvre	Travailleurs « hôtes »	Main-d'œuvre	Allemagne, Suisse, Autriche
5. Fermeture	Pays du retour	Peuplement	Israël
6. Fermeture	Minorités ethniques ou pays d'immigration	Peuplement ou main-d'œuvre récente	Royaume-Uni (jusqu'en 1971) Japon, Espagne, Italie

Source : Y. Moulier-Boutang et D. Papademetriou, Rapport OCDE, 1994.

sujet, comme le rapport du nombre d'immigrants à l'effectif de la population du pays d'accueil, il resterait à pouvoir évaluer l'équilibre atteint à un moment donné entre cette pression immigratoire et les ajustements apportés par les divers systèmes proposés.

## II. — Les politiques migratoires

Les politiques migratoires cherchent à contrôler l'admission au séjour, le séjour proprement dit, les retours et les expulsions. Elles s'appliquent le plus souvent aux flux d'immigration, mais concernent aussi certains pays de forte émigration potentielle, où elles contrôlent les sorties du territoire de manière globale (quotas, clauses administratives...) ou sélective (groupe d'âge, sexe, spécialisation professionnelle, clauses financières...), par des mesures tantôt coercitives, tantôt incitatives.

Les politiques migratoires forment un ensemble de règles régissant les conditions de la présence des étrangers sur le sol national à titre temporaire éventuellement renouvelable, ou à titre permanent. Elles régissent les droits familiaux, socioculturels et politiques des étrangers ainsi que les droits attachés à l'exercice du travail. Le problème principal consiste alors à définir les diverses catégories d'étrangers, qui sont préalablement appréhendés comme « non-nationaux » et dont le problème vital est de pouvoir bénéficier d'un statut légalisé.

Pendant longtemps, l'immigration est restée une question technique du ressort de la politique publique de gestion des Etats, mais elle est devenue aujourd'hui, un facteur hautement politique<sup>1</sup> notamment dans les pays occidentaux, en raison de ses répercussions sur l'ensemble de la société.

1. La terminologie anglo-saxonne distingue bien l'exercice politique au sens de l'administration (*policy*) et la vie politique au sens de la vie de la société (*politics*).

## 1. L'administration des immigrants.

A) *Les pratiques administratives.* — A la terminologie classique de l'action politique en matière de migration : quotas, personnes déplacées, réfugiés économiques... est venue s'ajouter récemment une floraison de nouvelles dénominations médiatisées, telles que « boat-people », réfugiés environnementaux, demandeurs d'asile, etc., qui reflète la complexité des situations administratives contemporaines, dont les gouvernements doivent assurer la gestion.

On trouve évidemment diverses catégories légales d'immigrants selon les pays, mais le problème principal de l'identification administrative reste la connaissance des immigrants illégaux et de leurs caractéristiques. Tant qu'ils ne représentent qu'une proportion marginale, leur influence sur les politiques institutionnelles reste faible ; mais à l'inverse, l'accroissement des *stocks* d'immigrants clandestins suscite des réactions politiques protectionnistes parfois virulentes, et l'arsenal des mesures administratives répressives est large : renforcement des procédures de visas obligatoires, des cartes de séjour et des clauses d'admission ; répression des « passeurs » et employeurs de migrants illégaux ; arrêt des regroupements familiaux, etc.

Se pose également la question de l'inadéquation entre la population des étrangers, qui relève des définitions juridiques de la nationalité, et la population des immigrés, qui n'est en réalité qu'une catégorie socio-économique. En France, les étrangers au sens des recensements nationaux sont les individus vivant habituellement dans le pays et se déclarant spontanément étrangers, ce qui exclut notamment les travailleurs saisonniers et les touristes qui ne sont pas recensés. La loi reconnaît trois catégories de statut de résident pour les étrangers qui veulent rester plus de trois mois : tempo-

raire, ordinaire et permanent. Les touristes de longue durée, les étudiants et les travailleurs saisonniers relèvent de la même catégorie temporaire; ils doivent obtenir une carte annuelle renouvelable de résident à la préfecture. Les résidents ordinaires, ou ceux autorisés à travailler ou pouvant prouver qu'ils peuvent subvenir à leurs besoins, bénéficient d'une carte de résident valable pour trois ans. Les immigrants qui ont résidé dans le pays pendant trois ans, peuvent prétendre au statut permanent et obtenir une carte renouvelable pour dix ans.

Parallèlement, les « Lois Pasqua »<sup>1</sup> ont renforcé d'une part les mesures d'expulsion et de reconduite à la frontière : maintien éventuel en centre de rétention policier pendant dix jours, et d'autre part les procédures matérielles d'admission des étrangers : possibilité de maintien en « zone d'attente » portuaire ou aéroportuaire pendant vingt jours.

B) *Les pratiques humanitaires.* — Les diverses convulsions guerrières et économiques de la planète ont conduit à un accroissement considérable du nombre de réfugiés internationaux que les services des Nations Unies estiment à près de vingt millions<sup>2</sup> depuis la Seconde Guerre mondiale, alors qu'ils étaient seulement 8,5 millions en 1980! Il s'agit de personnes qui fuient la persécution et les conflits armés, la disette, les désastres économiques ou environnementaux, etc.

Les réfugiés constituent une charge importante pour les Etats récepteurs tant au plan socio-économique

1. Du nom du ministre de l'Intérieur, votées en 1993.

2. Ce chiffre n'intègre pas toutes les situations clandestines ni certains mouvements d'exode (tels ceux qui sont récemment survenus dans les pays de l'Est) difficilement appréhendables statistiquement. Par ailleurs, on pourrait y ajouter les 2,6 millions de réfugiés palestiniens recensés par les Nations Unies.



qu'environnemental. La plupart des grands pays receveurs acceptent les immigrations humanitaires selon les accords internationaux relatifs au statut de réfugié (Convention des Nations unies en 1951 et Protocole de 1967), à l'exception notable du Mexique.

La France ne distingue pas les réfugiés et les demandeurs d'asile. Le statut de réfugié donne droit à un passeport valable deux ans, ne donnant pas accès au pays d'origine, et à une carte de résidence valable dix ans et renouvelable, qui permet à son titulaire de travailler ou de s'inscrire au chômage.

## **2. Les institutions en charge des problèmes migratoires.**

A) *Les institutions françaises.* — Le regroupement familial, l'asile politique, l'entrée des travailleurs sous contrat et la régularisation de personnes en situation irrégulière ont conduit à une présence étrangère en France qui représente actuellement environ 4 millions de personnes. En 1991, tous motifs confondus, 102 500 émigrés furent autorisés à résider en France. Outre les diverses organisations non gouvernementales (ONG), qui interviennent à divers titres, les principaux organismes en charge de toutes ces questions, sont :

- les services de la police de l'air et des frontières (PAF);
- la Direction de la population et des migrations au ministère des Affaires sociales et de la Ville;
- la Direction du contrôle de l'immigration et de la lutte contre l'emploi des clandestins (DICILEC);
- le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille (FAS);
- la Mission de liaison interministérielle pour la lutte contre les trafics de main-d'œuvre;
- l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA).

B) *Les institutions européennes.* — Le passage des structures administratives nationales aux technostructures européennes ne se fait pas sans difficulté et de nombreux services administratifs ou organismes de la Communauté ont été successivement créés ; parmi les principaux, figurent :

- le Comité européen sur la population (CDPO), qui est l'organe intergouvernemental du Conseil de l'Europe, responsable des questions démographiques ;
- le Comité européen sur la migration (CDMG), qui est en charge de la conférence quadriennale des ministres européens responsables de la migration ;
- le Comité *ad hoc* d'experts sur les aspects juridiques de l'asile territorial des réfugiés et des apatrides (CAHAR), qui a pour but d'harmoniser les règles et pratiques en matière de politique d'asile et de respect des droits de l'homme ;
- l'Office de coopération et de développement économique (OCDE), qui se consacre principalement aux questions de migrations de main-d'œuvre en relation avec le développement économique des pays d'origine ou de destination. Il publie un rapport annuel sur la situation des migrations dans ses différents pays membres sur la base de son Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI) ;
- le Central European Initiative (CEI), qui a été créé depuis la chute du mur de Berlin, pour se consacrer aux migrations Est-Ouest, avec la coopération de l'Autriche, la Pologne, la Hongrie, les Républiques tchèques et slovaques, l'Italie, la Croatie et la Slovaquie.

C) *Les institutions internationales.* — Elles sont nombreuses à être affectées, au moins partiellement,

par les conséquences des divers mouvements migratoires ; celles qui s'en occupent à titre principal, sont :

- l'Office des migrations internationales (OMI), qui a la charge des regroupements familiaux et des rapatriements ;
- le Bureau international du travail (BIT), qui suit de près les questions concernant l'emploi des étrangers ;
- le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), qui assure le suivi de tous les cas de personnes réfugiées dont il a connaissance : procédures administratives, regroupements familiaux, recherche d'emploi, réinsertion, etc.

### 3. Les lois et les pratiques gouvernementales.

A) *Françaises.* — Depuis la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la France est un pays d'immigration. Cela signifie une longue tradition de réglementation des conditions d'entrée et de séjour sur son sol, mais aussi une politique de la nationalité qui peut être considérée comme la phase ultime de l'intégration. De 1890 à nos jours, trois millions d'étrangers ont ainsi acquis la nationalité française par la seule naturalisation, les autres formes d'acquisition par le droit du sol ou par automaticité n'étant pas enregistrées donc non comptabilisées. Comme dans les autres pays d'Europe occidentale, la politique française a été récemment réformée dans un sens restrictif, pour prévenir de nouveaux flux migratoires, contrôler les autorisations de travail en période de récession et de chômage, endiguer les migrations qu'il devient difficile de qualifier au regard de la Convention de Genève sur les réfugiés.

Les deux « Lois Pasqua » votées en 1993 ont renforcé les conditions de la *maîtrise des flux migratoires* et les contrôles d'identité. Désormais, les jeunes étrangers nés sur le sol français doivent, pour acquérir la natio-

nalité française<sup>1</sup>, « manifester la volonté d'être Français » entre les âges de 16 et 21 ans s'ils le souhaitent ; et dans le cas d'un mariage avec un conjoint français, le délai de vie commune avant acquisition est porté de six mois à deux ans. D'autre part, les parents étrangers d'enfants nés en France ne peuvent plus obtenir la nationalité française pour leurs enfants mineurs, ce qui leur garantissait une protection contre l'expulsion.

Ces modifications récentes<sup>2</sup> correspondent à une harmonisation des législations européennes avec l'introduction dans les droits internes des accords européens de Schengen<sup>3</sup> et des grandes orientations préconisées par la Convention de Dublin en matière de demandes d'asile<sup>4</sup>. Il se produit donc un alignement des législations nationales sur le droit international.

La politique française conserve toutefois deux spécificités :

- sa large ouverture aux divers modes d'acquisition de la nationalité, en raison particulièrement de la place importante accordée au droit du sol ;
- son vaste dispositif législatif, réglementaire et budgétaire, en faveur de l'intégration des immigrés installés. De fait, l'intégration « à la française » est centrée sur les quartiers sensibles, les zones d'éducation

1. Voté le 24 juin 1993, le Nouveau Code de la nationalité française est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1994. Elle peut être obtenue par filiation, par naissance en France, par simple déclaration après mariage, ou par naturalisation. Elle est automatiquement transmise à tous les enfants de Français et aux enfants nés en France de parents étrangers nés en France (*jus soli*). Jusqu'en 1993, environ 25000 jeunes devenaient citoyens chaque année à l'âge de 18 ans et seulement 10% environ refusaient cette possibilité. En 1990, 64976 personnes nées à l'étranger ont acquis la nationalité française par une démarche volontaire.

2. Cf. sur ces différents aspects : J. Costa-Lascoux, *Les lois Pasqua : une nouvelle politique de l'immigration, Regards sur l'actualité*, n° 199, mars 1994.

3. Présentés au paragraphe suivant : B) *Européennes*.

4. Cf. sur ce point : J. Costa-Lascoux et P. Weil (éd.), *Logiques d'Etats et immigrations*, Ed. KIME, 1992, 298 p.

prioritaires, le développement de la vie associative, etc., mais non sur une politique en faveur de « minorités ethniques ». Cette conception républicaine et laïque correspond à des politiques sociales qui refusent d'introduire des distinctions religieuses, raciales ou ethniques. Dans la même perspective, un important arsenal juridique est mobilisé dans la lutte contre les discriminations depuis la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1972, plusieurs fois modifiée<sup>1</sup>.

B) *Européennes*. — Un peu plus de huit millions de ressortissants de pays extérieurs à la Communauté économique européenne (CEE) sont légalement résidents dans l'un ou l'autre des douze pays de la Communauté<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter les quelques deux millions approximativement de migrants clandestins, dont 350 000 environ concernent la France.

Dans le traité de Rome, constitutif de la CEE, la libre circulation de la main-d'œuvre est définie comme « l'abolition de toute discrimination, fondée sur la nationalité, entre les travailleurs des Etats membres, en ce qui concerne l'emploi, la rémunération et les autres conditions de travail ». Par la suite, l'Acte unique européen du 26 février 1986 prévoit la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux. Aujourd'hui (1994), seules les dispositions concernant les personnes ne sont pas encore applicables, puisqu'une des dispositions de la Convention relative au franchissement des frontières extérieures oppose toujours l'Espagne et le Royaume-Uni.

1. Chaque année, la Commission nationale consultative des droits de l'homme rend un rapport faisant le bilan de la lutte contre le racisme et la xénophobie, publié à la Documentation française.

2. Cf. A. Lebon, Ressortissants communautaires et étrangers ordinaires des pays tiers dans l'Europe des douze, *Chronique statistique de la Revue européenne des migrations internationales*, vol. 6, n° 1, 1990, p. 185-204.

En dehors du cadre formel de la Communauté européenne, l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas ont conclu en 1985 un accord à Schengen qui tendait à supprimer progressivement leurs frontières réciproques. Devenu par la suite « l'espace de Schengen » avec l'adjonction de l'Espagne, la Grèce, l'Italie et le Portugal dans le but d'instaurer un régime de libre circulation valable pour toutes les personnes indépendamment de leur nationalité, une des particularités de cet accord est la mise en commun d'une banque de données informatisées<sup>1</sup> avec protection des données à caractère personnel.

C) *Autres pays.* — Tandis que les Européens évoluent vers des contrôles de plus en plus stricts, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie continuent à autoriser une immigration plus ou moins importante selon les périodes. En 1990, les Etats-Unis ont augmenté leur nombre d'immigrants légaux de 35 % (1 540 000 immigrants ont obtenu le statut de résident permanent) alors même que le pays connaissait une récession accompagnée de niveaux élevés de chômage. Pour cette même année, le Canada a accordé un statut similaire à 212 692 personnes et l'Australie à 121 227 personnes, contre 176 115 personnes en France. On ne saurait passer en revue toutes les mesures politico-institutionnelles en matière de migrations qui sont appliquées dans le monde. Mais certaines situations illustrent mieux que d'autres les conséquences et les contradictions qui en découlent ; nous en retiendrons trois :

— L'Indonésie, qui caractérise un cas intéressant de politique de transmigration programmée rurale-rurale, dans un espace national interne. Commencée à l'époque néerlandaise en 1905 et poursuivie après l'in-

1. Système d'Information Schengen (SIS).

dépendance en 1945, les gouvernements successifs ont conduit une politique de mise en place de pôles de développement régionaux à la fois pour décompresser la pression démographique de Java et Bali vers les îles périphériques sous-peuplées et en même temps, stratégie politique, pour « javaniser » l'archipel. Les mesures incitatives essentielles étaient l'attribution dans les zones d'accueil, de deux hectares de terre en pleine propriété avec une maison, et le versement d'indemnités de subsistance pendant un an, avant que les terres ne soient mises en production.

— Les Etats-Unis d'Amérique, qui illustrent bien les diverses phases du processus de contrôle de l'immigration par les pouvoirs publics. Ils furent d'abord une terre d'immigration libre, avant que se mette progressivement en place un processus de contrôle : 1798, le président fut autorisé (Alien Act) à expulser les étrangers considérés comme dangereux pour le pays ; 1882, premier acte discriminatoire pour un groupe ethnique (Chinese Expulsion Act), reconduit de deux ans en deux ans jusqu'en 1943 ; en 1875, les bagnards et les prostituées furent interdits d'entrée, puis à partir de 1882, ce furent les fous induisant une charge pour les pouvoirs publics, mesure élargie en 1903 (Immigration Act) aux criminels, anarchistes, polygames, nécessiteux, etc. A partir de 1921, ce fut le « Quota Act » fixant le volume maximal d'immigrants à 3% de l'effectif global de chaque nationalité déjà représentée dans le pays à la date de 1910 ; en 1924, ce fut le « National Origins Act » réduisant ces quotas à 2% et ramenant l'année de référence de 1910 à 1890, pour réduire notamment les immigrants en provenance d'Europe du Sud et de l'Est ; en 1952, l'« Immigration and Nationality Act » introduisit une sélectivité dans ce système de quotas en privilégiant certaines catégories d'immigrants, puis ce fut en 1965, l'« Immigration Reform Act » qui mit fin au

système des quotas par nationalité, mais introduisit un contrôle sur le volume global des immigrants admis et renforça la sélectivité des critères ; en 1986, l' « Immigration Reform and Control Act » introduisit des restrictions sévères pour les travailleurs clandestins (lois Simpson-Mazzoli) et constitua une réforme en profondeur de l'immigration pour maîtriser le flot croissant des immigrants latino-américains et régulariser l'immigration clandestine ; les principales dispositions portent sur les contrôles au niveau des employeurs et l'accélération des procédures de reconnaissance du droit d'asile. Politique d'insertion contrôlée donc, où les réfugiés politiques occupent une bonne place en raison notamment de leur niveau de formation souvent plus élevé que la moyenne.

— L'Argentine, qui illustre bien les contradictions auxquelles se trouvent confrontés des gouvernements d'idéologie différente. En 1869, le pays était quasiment vide, peuplé par seulement 1,9 million d'habitants ; l'immigration européenne eut un impact considérable : 4,1 millions d'habitants en 1895, 8,2 millions en 1914 et 15,9 millions en 1947. C'était une immigration qui répondait au projet de la classe dirigeante d'intégrer le pays au marché international, en tant que fournisseur de matières premières ; pour ce faire, il fallait mettre en valeur la terre pour satisfaire la demande des marchés extérieurs et disposer de travailleurs compétents, ce qui eut pour conséquence de substituer à la population à *peau foncée* (Aborigènes, Noirs, Métis), des contingents de population blanche pour développer la pampa au détriment du reste du pays<sup>1</sup>. Cependant les conséquences de cette immigration européenne massive n'étaient ni prévues ni désirées par l'oligarchie argentine (très grands propriétaires fonciers), qui dut

1. M. Boleda, *La población del Noroeste argentino, historia y actualidad*, Buenos Aires, Legasa, 1993, 208 p.



accepter en 1916 — première élection au suffrage universel (masculin seulement!) — le contrôle du gouvernement par les descendants des immigrants; elle y répondit par le système des coups d'Etat successifs.

En fait, dès 1902, la législation argentine avait « introduit une image de l'étranger suspect, subversif, indésirable... perturbateur de l'ordre public et faisant concurrence à la main-d'œuvre locale »<sup>1</sup>, qui se traduisit par une politique à vocation protectionniste jusqu'au début des années 30, la loi devenant ensuite encore plus restrictive pour juguler l'immigration en provenance des pays limitrophes, tout en faisant l'objet de nombreuses amnisties par les gouvernements péronistes soucieux d'assurer la main-d'œuvre indispensable au développement industriel. Par la suite, les gouvernements militaires privilégièrent la sécurité et renforcèrent largement les pouvoirs de police, en proportion des flux d'immigrants. A partir de 1946, les divers gouvernements selon leur spécificité : « justicialistes », militaires, radicaux, « développeurs »... ont mené diverses politiques migratoires contradictoires, cherchant à la fois à conquérir les espaces restés vierges, en développant une économie agro-exportatrice fortement nécessiteuse en main-d'œuvre, et les pratiques protectionnistes et nationalistes exercées aux dépens notamment des ressortissants des pays limitrophes. Cependant, en 1977, le gouvernement militaire du général Videla rétablit l'immigration comme un facteur fondamental constitutif de la nation argentine : elle devait, à nouveau, être d'origine européenne et directement contrôlée par les pouvoirs de police. Les gouvernements radicaux qui suivirent, votèrent à nouveau de nombreuses amnisties, avant de revenir finalement à la loi du général Videla.

1. S. Novick, *Política y población, Argentina 1870-1989*, Centro editor de America Latina, vol. 1 et 2, 1992, 252 p.

Ainsi, de manière paradoxale, tous les gouvernements constitutionnels ont donc contrôlé l'immigration au moyen de lois d'exception, qui avaient pour but de réparer les situations injustes héritées des gouvernements de fait, tout en cherchant à développer la colonisation agricole.

### III. — Les réseaux migratoires

Issus de flux migratoires qui se sont développés plus ou moins spontanément et que le temps a progressivement structurés, les réseaux migratoires ont une régulation socio-économique propre, qui échappe en partie aux institutions; devenue une contrainte pour les gouvernements, cette situation de fait est souvent entérinée par les pouvoirs publics des Etats récepteurs, qui ont dû s'adapter bon gré mal gré, à la force de ces communautés immigrées en raison notamment de leur importance croissante et de leur reproduction autonome. La force des réseaux, dont les associations d'émigrés se font largement l'écho, les pressions et revendications exprimées, le potentiel de reproduction de ces populations tant du point de vue social que culturel... obligent les pouvoirs publics à prendre en compte les diverses pressions et revendications exprimées.

1. **La genèse des réseaux.** — L'émergence des flux émigratoires relève de trois grands types de situations :

— La recherche d'un mieux-être économique : l'attrait d'une aisance matérielle, qui est le fait d'une situation réelle ou parfois mythique, vers des niveaux de vie supérieurs pour les migrants potentiels... Il s'agit là de travailleurs pouvant prétendre à des conditions de vie et de rémunération bien meilleures pour une même activité exercée dans un autre pays, mais aussi d'ar-

tistes ou d'intellectuels qui recherchent un contexte favorable à leur expression.

— L'exode économique, environnemental ou politique, qui correspond à une situation de rupture accompagnée de modifications des rapports entre Etats ou groupes de pression économique. C'est le cas de nombreux pays qui doivent faire face à des déséquilibres population-ressources plus ou moins sectoriels ; ainsi, les fortes pressions démographiques de l'après-guerre ont largement contribué à l'expatriation de nombreux travailleurs, mais on doit aussi évoquer les processus de déstructuration écologique, condamnant à l'éclatement les écosystèmes traditionnels ; c'est par exemple le cas largement répandu dans le monde tropical, de l'érosion provoquée par la production intensive de charbon de bois, suivie de sécheresse puis de désertification et donc de migrations (cf. chap. VII). De la sorte, on peut parler de migrations de misère, voire parfois de survie, qui ont une dynamique indépendante, s'exprimant d'autant plus largement que l'action institutionnelle est souvent totalement inexistante dans ce type de situation.

Concernant l'exode spécifiquement politique, on sous-estime souvent l'importance des filières de réfugiés ; les pays caraïbéens par exemple, offrent une large palette de situations de déstabilisations brutales ou parfois insidieuses, qui ont conduit bon nombre de migrants à s'expatrier, puis à faire venir leur famille et souvent leurs relations proches. La ville de Miami représente certainement l'une des meilleures illustrations de ce processus, puisqu'elle est maintenant composée d'environ 55% d'immigrants hispanophones latino-américains, soit approximativement un million de personnes, dont la grande majorité (75% selon le Census Bureau) sont des réfugiés cubains, les autres provenant de Saint-Domingue, du Nicaragua, etc.

— La formation et/ou la fuite des cerveaux : généralement, les pouvoirs publics, tant au départ qu'à l'arrivée, mais pour des raisons différentes, tendent à encourager ces migrations qui sont à l'origine de progrès technologiques et de liens économiques fructueux. De même, les professions spécialisées, susceptibles de rémunérations élevées, connaissent des mouvements de migrants qui recherchent un meilleur niveau de vie auquel ils peuvent logiquement prétendre (par exemple, Cuba ou le Vietnam depuis longtemps déjà, le Venezuela depuis la chute de sa monnaie en 1985, etc.).

2. **L'emprise institutionnelle.** — Les groupes d'immigrés assurent un renouvellement permanent des réseaux sociomigratoires en raison à la fois de leur reproduction endogène et de l'intensité des échanges et contributions solidaires qu'ils maintiennent avec leur société d'origine.

On peut distinguer deux types de réseaux :

- ceux qui se sont constitués dans un premier temps, induits par une conduite institutionnelle, en aval de mesures réglementaires et économiques déterminant la nature et le volume des flux, puis qui se sont progressivement autonomisés. Tel est sensiblement le cas des systèmes migratoires issus des relations historiques entre de nombreux pays anciennement colonisés et leur ex-métropole coloniale européenne ou américaine ;
- ceux qui se sont établis de manière endogène dans les diverses communautés d'émigrés et qui pallient, soit à l'absence d'une politique de migration internationale constructive et tutélaire, soit au contraire, à l'existence de politiques protectionnistes et de limitation de la mobilité. Ils sont le support même de la dynamique migratoire des

réseaux, son moyen de consolidation et d'extension. Ce type de système relationnel se rencontre fréquemment dans le Sud-Est asiatique ou en Amérique latine, où les flux ne sont guère organisés institutionnellement, les politiques migratoires restant souvent limitées aux fonctions de contrôle.

Cependant, la croissance de certaines communautés d'émigrés a quelque peu limité l'emprise institutionnelle et l'impact des mesures classiques. En effet, l'inertie de certains flux, la nécessité impérative pour les travailleurs de regrouper leur famille quelles que soient les normes en vigueur, les deuxièmes et troisièmes générations de migrants, les représentations associatives ou socio-économiques de migrants anciens... sont autant de facteurs qui limitent la marge de manœuvre des institutions. De la sorte, on peut considérer que certains réseaux migratoires ont acquis une dynamique partiellement autonome, susceptible parfois de perdurer au travers de la clandestinité ou de l'illégalité statutaire.

Parmi les facteurs de rupture de ces réseaux, on peut dissocier deux cas principaux :

- la situation dans le pays d'origine a sensiblement changé, tant économiquement qu'au plan des garanties de réinsertion. Les perspectives de retour sont alors plus ou moins encouragées par les Etats d'origine des migrants selon leur situation économique. Par exemple, dans la région caraïbe, le gouvernement de la petite île de la Barbade (250 000 habitants) considère l'émigration comme une soupape de sûreté face à la croissance de la population et qu'il est bon de maintenir les flux tant vers l'Angleterre que vers les Etats-Unis et le Canada ; à l'inverse, le petit Etat voisin de l'île de la Dominique souhaite vivement mettre un frein à l'émigration qui le prive de ses forces vives et de main-d'œuvre qualifiée ;

- la situation socio-économique de la société d'accueil s'est dégradée ; elle est source de marginalisation puis d'exclusion socio-économique des immigrés les plus défavorisés. Mais dans ce cas, le retour n'est guère encouragé par les Etats d'origine, et on observe alors une relative déstructuration des réseaux ; c'est par exemple le cas des migrants jamaïcains au Royaume-Uni, dont le pays d'origine connaît de surcroît d'importantes difficultés internes.

#### IV. — Les recommandations internationales

Lors de la I<sup>re</sup> Conférence mondiale sur la population à Bucarest en 1974, s'est surtout posé le problème de l'accroissement démographique et du différentiel entre les pays occidentaux, ou pays du Nord, et les pays du Sud. A la Conférence de Mexico dix ans plus tard, les corrélations négatives entre la croissance démographique et le développement ont été au centre des débats et de nombreux Etats du Sud ont tenté de mettre en place des politiques de population fondées sur diverses formes de contrôle de la fécondité ; mais la question des mouvements migratoires a été peu prise en compte.

Tenue au Caire en septembre 1994, la dernière Conférence mondiale sur la population a réuni 180 délégations d'Etats membres des Nations Unies et plus d'un millier d'organisations non gouvernementales (ONG), qui jouent de plus en plus un rôle important dans l'application des Plans d'action sur la population.

Concernant les migrations, la Conférence, outre la question conjoncturelle des interactions préoccupantes avec l'épidémie du Sida, a entériné dans un document (chap. X) de neuf pages un certain nombre de principes d'action minutieusement mis au point par les

comités préparatoires<sup>1</sup> depuis trois ans, accompagnés des objectifs et des mesures à prendre. On peut en présenter l'essentiel ainsi :

- concernant les migrations internationales et le développement, la Conférence a souligné leur forte interaction, ce qui peut paraître banal mais constitue un pas important, dans la mesure où les migrations sont restées longtemps analysées en termes d'ajustement de stocks de main-d'œuvre, au préjudice d'une réflexion sur le processus migratoire global. En ce sens, les objectifs fixés, accompagnés d'un texte portant sur six mesures à prendre, ont été l'étude des causes profondes liées à la pauvreté, l'instauration d'une coopération poussée entre pays d'origine et pays d'accueil, et enfin favoriser la réinsertion des migrants qui regagnent leur pays d'origine ;
- concernant les migrants en situation régulière, la Conférence encourage (quatre mesures sont proposées) la naturalisation et l'insertion sociale, au sens de l'égalité de traitement avec les nationaux, conformément à la législation nationale du pays d'accueil ;
- concernant les migrants en situation irrégulière, la Conférence rappelle le principe du droit souverain de chaque Etat-nation, ce qui explique probablement qu'il ne soit pas fait mention de mesures à prendre, et recommande à nouveau la protection contre le racisme, l'ethnocentrisme et la xénophobie. Parmi les objectifs retenus, figure en bonne place la nécessité de sanctions efficaces, d'une politique d'information des normes légales, et de la

1. Lors de la Conférence, sept modifications ont été apportées à ce document, la principale concernant « l'importance vitale du regroupement familial » et de son intégration dans les législations nationales.

promotion d'accords de réadmission dans les pays d'origine ;

- concernant les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées, la Conférence insiste sur l'accroissement marqué du nombre de réfugiés et la nécessité de développer les mesures de protection et d'assistance par le biais notamment de l'aide internationale. En ce sens, elle invite les « Etats qui ne l'ont pas encore fait [...] à envisager d'adhérer aux instruments internationaux relatifs aux réfugiés, notamment la Convention de 1951 et le Protocole de 1967, relatifs au statut des réfugiés ».

Les différentes conclusions de la Conférence du Caire, approuvées par les participants, ont mis en évidence l'émergence de plus en plus marquée du Droit international en matière de migrations, quelles que soient par ailleurs les applications qui en sont faites, à travers les rappels renouvelés des principes de la Déclaration des droits de l'homme de la charte des Nations Unies.



## Chapitre VII

### MIGRATIONS ET ENVIRONNEMENT

Nombreuses furent dans l'histoire du peuplement humain, les grandes migrations provoquées par les changements climatiques, les catastrophes naturelles et autres bouleversements biophysiques. L'homme s'adaptait à son milieu, changeant de lieu lorsque la nature devenait trop hostile et contraignante pour sa survie. Cette logique d'adaptation de l'homme à son milieu n'a eu jusqu'à une époque récente, que peu d'influence sur le niveau des ressources naturelles; les migrations d'adaptation ou de colonisation se faisaient à une échelle de temps longue pouvant concerner plusieurs générations.

Ce lent processus d'anthropisation s'est brutalement accéléré au cours de notre siècle. Le développement considérable des moyens de transports et de la technologie, la forte croissance démographique récente, les mécanismes de croissance axés vers la satisfaction de besoins sans cesse grandissants, se traduisent par une utilisation abusive des ressources naturelles. La fragilité croissante de notre environnement s'accompagne d'un amenuisement de la sécurité alimentaire et sanitaire des populations.

Dans cette confrontation entre la *précarité* humaine et la *précarité* écologique, la migration n'est pas seule-

ment un facteur de régulation des « surplus démographiques », elle provoque également des transformations dans les systèmes de production et d'usage des ressources naturelles, et agit en conséquence sur les écosystèmes. C'est un élément qui peut être cause ou conséquence de l'évolution des milieux et dans bien des cas de sa dégradation.

## I. — Les causes environnementales de la migration

Face aux déséquilibres « population-ressources », dont les raisons peuvent être multiples (croissance démographique, épuisement des ressources, etc.), les sociétés disposent de différents moyens d'adaptation : la migration, les changements de comportements reproductifs (réduction de la fécondité) et enfin les mutations techniques, sociales et culturelles. Seule la migration, par sa rapidité d'exécution et ses effets immédiats (diminution des effectifs), peut empêcher ou réduire le recours à des moyens plus dramatiques : infanticide, guerre, génocide, etc. De tous temps, la migration, et dans un sens plus large la mobilité, a été une « soupape de sûreté » des tensions démo-écologiques.

### 1. Migrations de régulation et conditions écologiques.

— Dans la France rurale traditionnelle du XVII<sup>e</sup> siècle, les démographes historiens ont montré comment les populations villageoises s'organisaient pour maintenir un équilibre avec les ressources par l'application de trois règles : pas de conception hors mariage, pas de cohabitation des familles (famille d'un fils par exemple avec celle de ses parents), pas de mariage sans établissement (accès à une terre exploitable). L'augmentation de la population impliquait donc, soit un retard de

l'âge au mariage, soit une colonisation accrue du milieu (déforestation, mise en cultures de terres éloignées ou à rendements médiocres), soit la migration. A une époque encore récente, certaines communautés andines, sans possibilités d'extension des terres arables, recouraient à l'infanticide et à la migration pour maintenir une taille de population compatible aux ressources naturelles des vallées.

La migration joue ici un rôle régulateur des équilibres qui se sont établis entre l'anthropisation nécessaire à la survie de l'homme et les contraintes naturelles. En effet, dans les milieux particulièrement hostiles, au climat rude, les sociétés se sont structurées lentement autour d'une gestion parcimonieuse des ressources naturelles, adoptant des systèmes sociaux-familiaux où la migration joue le rôle déterminant ; c'est le cas des sociétés oasiennes du sud du Maghreb où la population a érigé la migration en un véritable système de gestion de la pénurie, organisé en filières, où les émigrants choisissent leurs destinations en fonction de leur apport à l'économie du village d'origine et où toutes les fonctions familiales du migrant sont maintenues (mariage, descendance, transmission du patrimoine) au lieu d'origine. Ces systèmes sont ancestraux et le plus souvent bien adaptés à la vie moderne : l'espace migratoire s'est étendu au-delà des frontières nationales, les réseaux économiques et financiers de soutien se sont confortés et diversifiés.

Schématiquement, face à une situation environnementale qui se dégrade lentement, la mise en place de cette forme de régulation par la migration se déroule en deux séquences ; la première, où la migration apparaît comme une solution transitoire à une situation dégradée : des familles, des individus, partent avec l'espoir de revenir dès que la situation

normale sera rétablie, et la seconde, où devant le maintien ou l'aggravation des difficultés, soit la migration se transforme en un véritable exode et il ne s'agit plus de régulation<sup>1</sup>, soit se met en place progressivement un processus migratoire organisé et géré par la société, qui trouve là un moyen de résistance à la dégradation de ses conditions de vie. Les flux d'émigration italienne, portugaise, turque... ont, depuis la Seconde Guerre mondiale, suivi pour partie ces processus permettant à des régions déshéritées de survivre grâce à l'apport financier de la migration.

La Tunisie offre une illustration intéressante de ces systèmes migratoires : dans le Sud aride et pauvre, les populations ont depuis longtemps eu recours à la migration comme moyen d'équilibre entre le nombre des hommes et les possibilités du milieu ; en revanche, dans la région forestière du Nord (forêt de la Kroumirie), la migration n'a commencé que depuis la fin des années 50, sous la pression démographique qui rompit l'équilibre ancestral entre population et ressources de l'écosystème forestier. Ce fut d'abord une émigration de rupture, obligeant des familles entières à abandonner la région, puis une émigration plus organisée par les communautés villageoises subsistantes, avec une tendance à l'utilisation des envois de fonds des migrants pour l'amélioration des conditions de vie ou des moyens de production.

Ce système de régulation par la migration repose sur des évolutions lentes et progressives, qui sont plus individuelles que familiales, la migration de retour étant le moteur central de cette mobilité organisée. Il repose enfin sur une cohésion sociale forte de la

1. Voir chap. VIII, I. 2.

société d'origine, apte à gérer à la fois le surnombre de sa population et l'amenuisement des ressources naturelles.

## **2. Migration de rupture et disjonction écologique.** —

Les sociétés ont peu d'expérience des situations explosives et les processus de régulation sont rapidement dépassés face à une pression démographique très forte, ou à un changement écologique rapide, les deux facteurs étant souvent concomitants. Le recours à la migration est alors exclusif, aucune alternative n'étant possible sauf à être encore plus dramatique : famine, disparition... Le processus migratoire est brutal et massif, entraînant dans l'exode des populations entières et l'abandon des terroirs traditionnels.

La sécheresse qui a sévi dans le Sahel en Afrique, pendant une quinzaine d'années, a provoqué des mouvements de population de ce type, dont on mesure à peine toutes les conséquences. Les troupeaux ont été décimés, les populations semi-nomades de pasteurs se sont trouvées non seulement déplacées physiquement, mais également soumises à un changement de leur mode de vie passant du nomadisme pastoral à celui d'agriculteur sédentaire, et donc confrontées à une concurrence âpre des exploitations agricoles sur les terres d'accueil. Déjà fortement occupées, mais en relatif équilibre, ces terres connaissent à leur tour des problèmes supplémentaires de dégradation en raison de la surutilisation des ressources.

Dans un environnement à la limite de ses possibilités face au surpeuplement, le moindre aléa devient ainsi désastreux. Les déplacements provoqués par ces ruptures écologiques prennent de plus en plus d'ampleur. La pénurie latente en eau qui touche, selon

l'ONU, près de 84 pays du Tiers Monde, la sécurité alimentaire non assurée pour 800 millions d'êtres humains, la fragilité des sols mis en cultures... sont des facteurs constituant des conditions susceptibles de transformer un simple incident climatique en catastrophe, amenant des populations entières à se réfugier en d'autres lieux.

Le nombre de ces « réfugiés de l'environnement » est estimé à environ 10 millions de personnes<sup>1</sup>, qui ont été forcées de quitter leur région d'origine, soit en raison d'une dégradation durable de l'environnement, soit par sa destruction brutale. Les départs se font dans des conditions dramatiques sans grand espoir de retour. L'Afrique subsaharienne est particulièrement touchée par ces phénomènes qui tendent à se répandre dans les milieux ruraux les plus démunis du Tiers Monde.

Ces mouvements amènent des concentrations de populations et la création de véritables villages de réfugiés dans les lieux d'accueil. Ces situations ne sont pas sans conséquence sur les ressources naturelles locales. En Zambie, on recensait en 1993 près de 73 villages regroupant plus de 25 000 personnes réfugiées dans une région qui ne comptait que 3 000 habitants auparavant. L'agro-écosystème de la région, soumis à une pression humaine trop importante et à l'introduction de modes de production nouveaux importés par les réfugiés, s'en trouve complètement perturbé. Système de régulation ou processus de rupture et d'exclusion, la réponse migratoire au risque écologique varie à la fois dans ses formes et dans son calendrier. Le schéma sui-

1. P. Ehrlich, dans *The Population Explosion*, New York, Simon, Schuster, 1990, avance le chiffre de 300 millions, mais le concept « réfugiés de l'environnement », récent, est fortement controversé en raison de ses implications politiques et idéologiques. L'absence d'un statut international légal laisse encore régner une grande confusion dans l'identification de cette catégorie.

vant donne un résumé des caractères principaux des deux types de réponse :

	<i>Systèmes de régulation</i>	<i>Processus de rupture-exclusion</i>
Contraintes et causes écologiques	Evolution lente Diffuse Dégradation Ecosystème fragilisé	Evolution rapide Brutale Catastrophes Ecosystème gravement perturbé
Caractères de la migration	Equilibre supportable Individuelle Organisée Réversible Réseaux migratoires	Ruptures alimentaires Collective, exode Spontanée, forcée Irréversible Destructuration sociale et culturelle
Conséquences	Liens avec la zone d'origine Sites humains conservés Equilibres sauvegardés	Ruptures et abandons des terres Sites humains détruits ou menacés Désertification ou reprise à long terme

## II. — Les conséquences de la migration sur l'environnement

De l'échelle la plus petite (locale, régionale) à la plus large (continent, planète), ces conséquences sont cumulatives et ont des effets tantôt immédiats, tantôt à moyen ou long terme. Parmi les interrelations possibles, la migration a schématiquement deux champs d'interventions, dont les interrelations sont complexes : l'espace, qu'elle contribue à occuper ou à désertifier et le domaine socioculturel et économique, qu'elle transforme.

### 1. Migrations et transformations de l'espace naturel.

A) *L'extension de l'espace urbain.* — Le développement des villes sous la poussée de la migration des

campagnes s'est traduite par une appropriation et une transformation de l'écosystème originel sur les sites d'implantation. L'extension du périmètre urbain se fait au détriment des zones cultivées en diminuant l'espace agricole, et des zones naturelles : forêts, bassins de ruissellement en détruisant les réseaux hydriques naturels. Les populations migrantes dernières venues s'installent généralement sur les zones les plus fragiles et insalubres (espaces lagunaires, rives des fleuves, flancs de montagnes érodées, zones inondables, aires industrielles, etc.), tandis que les classes citadines aisées étendent leur espace résidentiel aux lieux accueillants de la campagne environnante (collines arborées, dunes littorales, bocages, etc.).

Outre les pollutions diverses du milieu dont on n'ignore pas l'impact sur la biosphère, une conséquence de cet accaparement de l'espace par les villes est la perte dramatique de terres agricoles de qualité. Selon les estimations de la FAO (Food and Agriculture Organization), près de 1,4 milliard d'hectares de terres arables seront perdues entre 1980 et la fin du siècle, du fait de la croissance urbaine.

La situation est particulièrement préoccupante dans les pays du Sud où l'exode rural ne fait que commencer et où la croissance des villes s'effectue principalement de manière horizontale, par extension en surface sur des milliers d'hectares. L'agglomération de New Dehli a vu sa superficie multipliée par treize depuis le début du siècle, absorbant une centaine de villages. En moins de vingt ans l'agglomération de Brazzaville est passée de 3 600 hectares d'emprise à près de 12 000 ha.

Par ailleurs, les zones d'habitat précaire dans lesquelles se concentrent les migrants s'étendent d'une manière anarchique sans équipements ou services. Lima, la capitale du Pérou a vu se développer une « cité » de cartons et de planches de plusieurs milliers de per-



sonnes, tandis qu'au Caire les migrants trouvent refuge dans les champs d'ordures. Et que dire de Mexico, où l'immigration ayant saturé l'espace, les populations rurales s'installent dans les zones où les nappes phréatiques affleurent, les transformant en égouts.

B) *La colonisation de terres nouvelles.* — Sans qu'il y ait une relation de cause à effet, sinon une pénurie générale de terres agricoles, cette perte de terres arables s'accompagne dans la plupart des pays du Tiers Monde d'une colonisation de terres nouvelles exploitables. Si celle-ci se fait d'abord sans migration, par empiètement sur l'espace environnant, les fronts pionniers de colonisation plus lointains se développent ensuite, grignotant les derniers espaces forestiers ou de la savane de la planète. Au Brésil, la forêt amazonienne — *la dernière frontière agricole* — a été ouverte non seulement aux grandes exploitations, mais également à toute une frange de petits cultivateurs venant d'autres régions (notamment des régions Sud, Sud-Est et Nord-Est). Ces fronts pionniers, favorisés par l'Etat, pour diminuer la pression migratoire sur les villes, ont tendance à sortir des limites imposées par les plans de développement et à opérer une déforestation anarchique.

En Asie, l'expansion à grande échelle des terres cultivées par empiètement sur les forêts, a commencé dans les années 70, au plus fort de la pression démographique. Dans un rapport récent, le Conseil économique et social de l'ONU<sup>1</sup> notait que les causes des migrations vers les zones forestières présentaient une remarquable similitude dans la plupart des pays d'Asie : un accroissement considérable des densités

1. Rapport de la Conférence mondiale de la population du Caire (6-13 septembre 1994) sur les rapports entre population, développement et environnement.

rurales, une concurrence de plus en plus âpre pour l'accès aux terres arables existantes, une répartition inéquitable des terres.

La misère dans les centres urbains surpeuplés et la saturation des terres déjà cultivées entraînent ainsi d'importants mouvements migratoires vers des régions aux écosystèmes fragiles. Les cultures intensives sur les hautes terres des bassins versants entraînent souvent, par l'érosion des sols, de graves inondations dans les terres situées en aval et l'envasement des réseaux irrigués.

Tous ces phénomènes de colonisation de terres nouvelles (forêts, bassins versants, savanes) ne sont pas forcément dommageables si les systèmes de production et d'usage des écosystèmes sont appropriés. Par ailleurs, les évolutions dans les pays du Nord, liées à la fois à l'exode rural et à la modernisation des systèmes agricoles, ont entraîné un phénomène de déprise agricole (mise en friche, abandon des terroirs à faible rendement, etc.), à l'opposé de ce qui se passe dans les pays du Sud.

**2. Migration et pratiques du milieu naturel.** — L'appropriation de l'espace naturel n'est que la manifestation des phénomènes plus profonds de l'évolution des sociétés : changements des modes de vie, mutations sociales et familiales, transformations des systèmes de production et d'usage du milieu. La migration est l'un des principaux vecteurs de ces transformations, qu'elle tend à accélérer avec quelquefois des effets positifs, mais souvent avec des conséquences dommageables pour la nature.

La généralisation de la vie citadine a entraîné ainsi une plus grande consommation de l'énergie domestique, avec un recours accru aux sources traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois) malgré la

disponibilité aux sources modernes (électricité, gaz). Il en est de même pour l'eau, dont les citoyens sont de redoutables consommateurs, qui amène à puiser dans les ressources naturelles bien au-delà de l'aire urbaine. L'entassement des migrants, leur méconnaissance des modes de gestion urbaine de l'eau, les conditions de pauvreté fréquentes dans lesquelles ils vivent, conduisent souvent à un gaspillage et une dégradation rapide de la qualité de l'eau.

La ville de Fès au Maroc s'est construite sur un oued (rivière) entièrement aménagé dans un réseau dense pour desservir chaque maison en eau potable et domestique; aujourd'hui, l'afflux de ruraux dans la vieille ville, la densité d'occupation des logements (jusqu'à 100 ménages dans une construction ancienne) a transformé l'oued en un déversoir d'eaux usées.

Dans nombre de grandes cités et capitales des pays du Sud, l'accès à la vie citadine des ruraux s'accompagne d'une certaine ruralisation de la ville, dont le pendant est une utilisation peu économique des ressources. Cette situation pénalise le milieu rural, qui outre le fait qu'il doit nourrir la ville et donc accroître sa production, la diriger vers des produits attractifs (carnés, maraîchers...), fournir l'énergie domestique<sup>1</sup>, etc., doit compenser la croissance de la ville par de nouveaux défrichements, de nouveaux déboisements. Cercle vicieux, qui ne peut être rompu que si les systèmes d'usage changent, que si les modes de production évoluent.

Dans les zones de départ, la migration peut être ainsi

1. La demande en bois de chauffe et en charbon de bois, qui illustre le maintien de comportements ruraux en ville et l'absence de produits de substitution trop onéreux ou inexistantes (gaz, électricité), est une cause importante du déboisement et de l'utilisation abusive de la forêt. Dans la région du Pool au Congo, 7900 ha sont déboisés chaque année pour satisfaire la demande de la capitale Brazzaville.

un élément déterminant de la transformation des dynamiques agraires. On ne peut en effet s'arrêter au simple fait que les campagnes se dépeuplent par migration, que des terres sont abandonnées ou mal entretenues pour cause de pénurie de main-d'œuvre agricole, et donc vouées à une dégradation rapide (écroulement des terrasses, réseaux hydrauliques détériorés et envasés, etc.).

Mais les situations migratoires créent également des conditions de changements favorables à ce que l'on appelle aujourd'hui, un *développement durable*. En effet, l'utilisation des transferts de fonds des émigrés pour moderniser l'exploitation, acquérir des moyens mécaniques, diversifier les sources d'énergie, augmenter le cheptel, profiter des progrès agronomiques... permet une transformation des systèmes d'usage de la nature : les parcours naturels sont abandonnés et les terres de mauvaise qualité sont mises en friche. On assiste dans ces cas-là à un phénomène de déprise agricole, qui restitue au milieu naturel des espaces utiles, s'ils n'ont pas atteint un seuil de dégradation irréversible, et qui favorise des techniques de production à la fois plus rentables (pour l'homme) et moins prédatrices (pour la nature)<sup>1</sup>.

**3. Causes et effets : la relativité temporelle.** — La plupart des conséquences de la migration sur l'environnement sont à peine identifiées. Certaines sont assurément dommageables pour les milieux, d'autres permettent de pressentir une amélioration de nos modes d'utilisation de ces milieux. Le temps est par ailleurs une variable immaîtrisable : le temps humain est court, le temps écologique est long, immanent.

1. Les pratiques d'exploitation extensives, l'introduction des engrais chimiques et notamment des nitrates, peuvent entraîner cependant d'autres types de dégradations.

Aussi faut-il se garder de juger les situations du moment sans références aux évolutions passées, ni de présumer que les conséquences actuelles sont irrémédiables.

Parmi les rares recherches qui tentent de relier l'histoire des implantations humaines et des conditions écologiques, une étude menée sur la forêt d'une commune de Provence située à une trentaine de kilomètres de Marseille<sup>1</sup>, montre comment la croissance démographique a conduit la population, entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, à coloniser toutes les collines forestières avoisinantes. Chaque nouveau feu était suivi de l'installation d'une famille et de la construction de *restanques* (terrasse à usage de cultures) sur les flancs des collines; puis, à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'exode rural vers Marseille a vidé ces campagnes et la forêt a repris ses droits, colonisant à son tour les ouvrages de pierre longuement édifiés. Aujourd'hui, la forêt est de nouveau investie par des migrants en provenance de la ville, non pour des espaces agricoles ou d'exploitation, mais pour des espaces résidentiels ou ludiques, qui permettent de la préserver dans une certaine mesure.

Ce raccourci de l'histoire des *restanques* provençales fournit un exemple caractéristique des renversements imprévisibles de tendances, où la relation « population-migration-environnement » a connu tour à tour des pressions dramatiques et des moments de répit.

1. Thierry Tatoni, *Evolution postculturelle des agro-systèmes des terrasses : Phytoécologie et impact humain*, Université de Provence, Aix-Marseille I, 1992, 158 p. et annexes.

## CONCLUSION

Le phénomène migratoire commence bien avant le déplacement physique, avec la prise de conscience d'un espace élargi. Aujourd'hui, la distance est devenue un paramètre secondaire : la réduction des coûts de transport, les moyens de communication immédiats ont fortement contribué à faire évoluer les échanges migratoires en termes d'*espaces de vie*, au détriment de la *résidence-gîte*.

On peut s'attendre à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle à une mutation profonde des conditions de l'offre de travail et donc à d'intenses pressions migratoires. La mobilité humaine ne va cesser de croître au cours des prochaines décennies, entretenue par l'inéluctable croissance de la population et de la *consommation d'espace* par habitant.

Le processus irréversible de l'urbanisation drainera des flux de migrants dans des milieux assujettis à des contraintes environnementales nouvelles, et plus largement soumis à la malnutrition, l'hygiène défectueuse, la promiscuité, la drogue, la criminalité, etc., qui poseront de graves problèmes en matière de logement, d'éducation, de santé, etc. Aux très fortes migrations internes vers ces villes-mégapoles — une vingtaine environ compteront plus de 10 millions d'habitants en l'an 2000 —, s'ajoutera le poids des migrants internationaux que les mesures politico-institutionnelles contrôleront difficilement.

Mais le fait migratoire recouvre en réalité un volume d'échanges socio-économiques considérable,

qui affecte l'évolution même des sociétés. La culture universelle apparaît insidieusement, au fur et à mesure que le capital entrepreneurial s'internationalise, standardisant les modes de consommation et donc les cultures, tandis que les médias s'uniformisent largement... En retour, les normalisations nationalistes exercent une force centrifuge, que traduit bien l'utilisation croissante de l'expression « minorités ethniques ».

Parmi toutes les incertitudes que comportent les prévisions en matière de population pour les trois prochaines décennies, trois évolutions paraissent inévitables à l'échéance 2030 :

- la population mondiale augmentera au minimum de 50 %, atteignant ainsi 9 milliards d'habitants, en raison de la structure par âge de la population actuelle, et plus si les niveaux de fécondité ne continuaient pas à baisser ;
- la population totale des pays en développement représentera au minimum 85 % de la population mondiale ;
- la population mondiale connaîtra un vieillissement marqué, et l'âge moyen augmentera pour tous les pays de la planète.

Dans ces conditions, nous avons toutes les chances d'observer une mobilité humaine croissante, mais à *l'intérieur de nouveaux espaces transnationaux* (marchés communs, pays du Nord...) fortement cloisonnés. Au moment où se dessine une nouvelle géopolitique, bousculée par la pression migratoire, les logiques d'Etat, fondées principalement sur le contrôle des flux, risquent d'être soumises à rude épreuve.

## BIBLIOGRAPHIE

- Costa-Lascoux (J.), *De l'immigré au citoyen*, La Documentation française, « Notes et Etudes documentaires », n° 4886, 1989.
- Courgeau (D.), *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Ed. INED, 1988, 302 p.
- Domenach (H.) et Picouet (M.), Le caractère de réversibilité dans l'étude de la migration, *Population*, n° 3, 1987, p. 469-484.
- OCDE, *Migrations internationales : le tournant*, Les Editions de l'OCDE, 1993, 298 p.
- OCDE, *Migrations et développement*, Les Editions de l'OCDE, 1994, 344 p.
- Tapinos (G.), *L'économie des migrations internationales*, Paris, Presses de la FNSP, 1974.
- Tribalat (M.) et al., *Cent ans d'immigration, étrangers d'hier, français d'aujourd'hui*, Cahiers Travaux et Documents de l'INED, n° 131, 1992.
- Zlotnik (H.), International migration : causes and effects, in *Beyond the Numbers*, edited by L. Mazur, Island Press, p. 359-377.

### Principales revues internationales spécialisées dans l'étude des migrations

- Revue européenne des migrations internationales (REMI)*, 95, rue du Recteur-Pineau, 86022 Poitiers Cedex.
- Rapport annuel du SOPEMI (Système d'observation permanente des migrants)*, OCDE.
- International Migration Review (IMR)*, qui édite également *Migration World Magazine*.
- Asian Migrant*, PO Box 10541, Broadway centrum, 1113 Quezon city, Philippines.

### Revues spécifiquement françaises

- Hommes et migrations*, 40, rue de la Duée, 75020 Paris.
- Migrants-formation*, 91, rue Gabriel-Peri, 92120 Montrouge.
- Migrants-société*, 46, rue de Montreuil, 75011 Paris.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	3
<b>Chapitre I — Les processus migratoires : concepts et mesure</b>	7
I. Migrations et déplacements, 7 — II. Observer et mesurer la migration, 13.	
<b>Chapitre II — Typologies migratoires et modernité</b>	25
I. La modernité migratoire en équation ?, 26 — II. De l'observation à l'analyse : les typologies descriptives, 32 — III. Une typologie agrégée, 37.	
<b>Chapitre III — Les conséquences démographiques des migrations</b>	42
I. Dynamique démographique et migration, 43 — II. Migration et distribution spatiale de la population, 50.	
<b>Chapitre IV — Migrations de main-d'œuvre et incidences économiques</b>	57
I. Les incidences de la migration sur le système productif, 58 — II. Les incidences sur les marchés du travail, 67.	
<b>Chapitre V — Migrations et structures sociales</b>	76
I. Les repères socioculturels de la migration, 76 — II. De l'immigration à l'assimilation, 83.	
<b>Chapitre VI — Systèmes migratoires et mesures politico-institutionnelles</b>	89
I. Les systèmes migratoires, 91 — II. Les politiques migratoires, 93 — III. Les réseaux migratoires, 105 — IV. Les recommandations internationales, 109.	
<b>Chapitre VII — Migrations et environnement</b>	112
I. Les causes environnementales de la migration, 113 — II. Les conséquences de la migration sur l'environnement, 118.	
<b>Conclusion</b>	125
<b>Bibliographie</b>	127

# Que sais-je?

COLLECTION ENCYCLOPÉDIQUE

*fondée par Paul Angoulvent*

## *Derniers titres parus*

- 2949 **La formation continue en société post-industrielle**  
P. GOGUELIN
- 2950 **La femme à Rome**  
G. ACHARD
- 2951 **Rôle et statut**  
R. CHAPPUIS et R. THOMAS
- 2952 **L'arbitrage**  
X. LINANT DE BELLEFONDS et  
A. HOLLANDE
- 2953 **Les fondements de l'eugénisme**  
J.-P. THOMAS
- 2954 **La déconcentration**  
O. DIEDERICHS et I. LUBEN
- 2955 **L'économiste d'Israël**  
J. KLATZMANN et D. ROUACH
- 2956 **Le génie logiciel**  
J. PRINTZ
- 2957 **La vente directe à la télévision**  
S. DE MENTHON
- 2958 **Les relations industrielles**  
J.-P. JUÈS
- 2959 **La monnaie unique**  
A.-D. SCHOR
- 2960 **La santé**  
G. TCHOBROUTSKY et O. WONG
- 2961 **Sociologie des religions**  
J.-P. WILLAIME
- 2962 **La médecine indienne**  
G. MAZARS
- 2963 **Histoire de l'Union soviétique de Lénine à Staline (1917-1953)**  
N. WERTH
- 2964 **Histoire des routes de France**  
G. REVERDY
- 2965 **La linguistique diachronique**  
J.-E. BOLTANSKI
- 2966 **Psychologie de la vie adulte**  
J.-P. BOUTINET
- 2967 **L'éthique de l'environnement et du développement**  
J.-A. PRADES
- 2968 **Le chamanisme**  
M. PERRIN
- 2969 **Les épistémologies constructivistes**  
J.-L. LE MOIGNE
- 2970 **Les créoles**  
R. CHAUDENSON
- 2971 **Dante**  
M. MARIETTI
- 2972 **La météorologie historique**  
J.-C. HOCQUET
- 2973 **Les privatisations en Europe de l'Est**  
P. H. DEMBINSKI
- 2974 **L'investissement financier en Bourse**  
J.-C. TOURNIER
- 2975 **Restaurants et restauration en France**  
P. GIRODIN
- 2976 **Les journalistes**  
M. MATHIEN
- 2977 **L'insertion des jeunes en France**  
C. NICOLE-DRANCOURT et  
L. ROULLEAU-BERGER
- 2978 **La prolifération nucléaire**  
F. GÉRÉ
- 2979 **Le bilan de compétences**  
M. JORAS
- 2980 **Le théâtre chinois**  
R. DARROBERS



9 782130 470168